

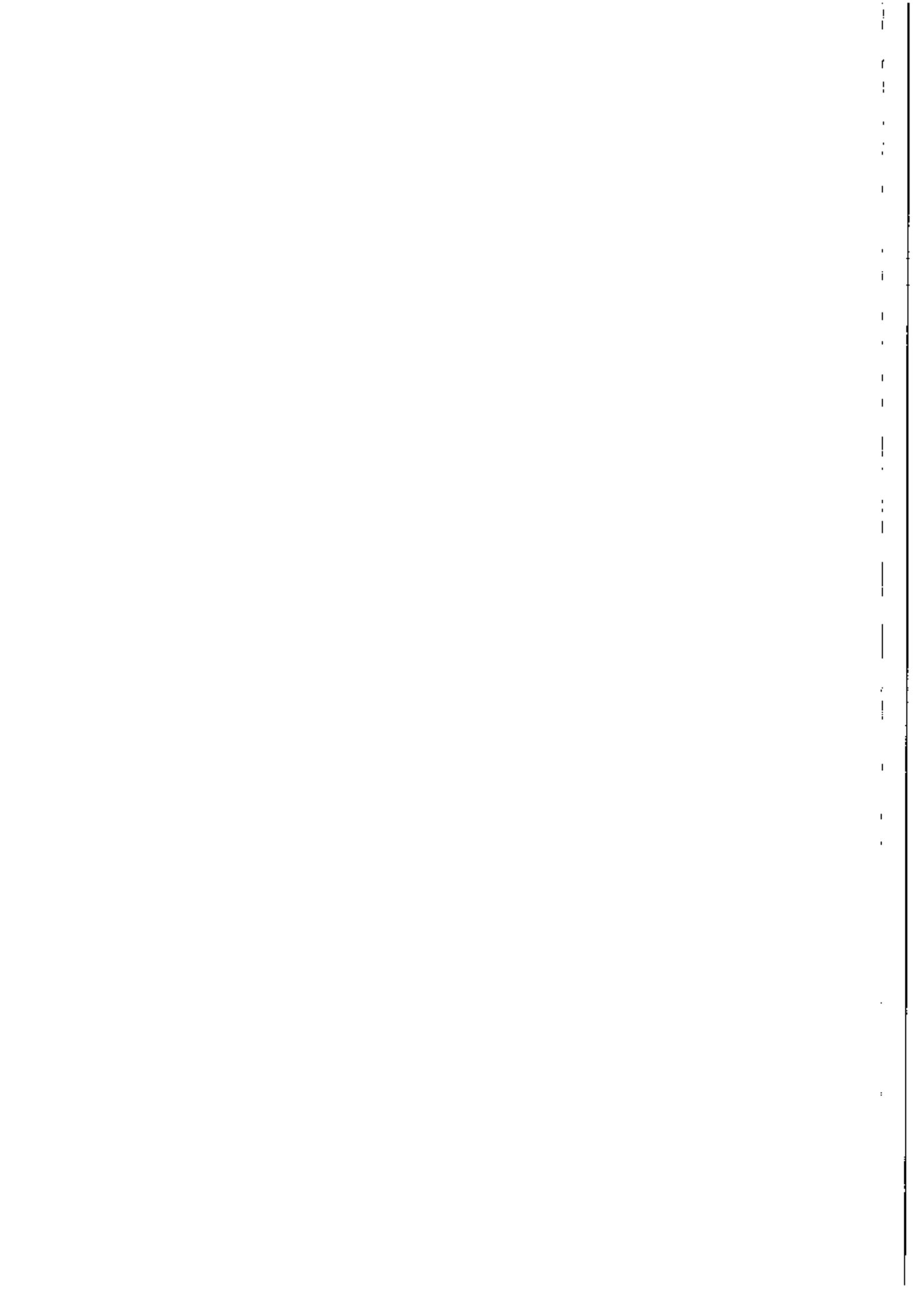
Alpha MOS

Société Anonyme

Immeuble Le Colombus
4 rue Brindejonc des Moulinais
31500 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017



SEL D.D.A.
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Montpellier

45 rue Jeremy Bentham
34473 Pérols

Deloitte & Associés
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de
Versailles

185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Alpha MOS

Société Anonyme

Immeuble Le Colombus
4 rue Brindejonc des Moulinais
ZAC de la Grande Plaine
31500 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Alpha Mos,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Alpha Mos relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

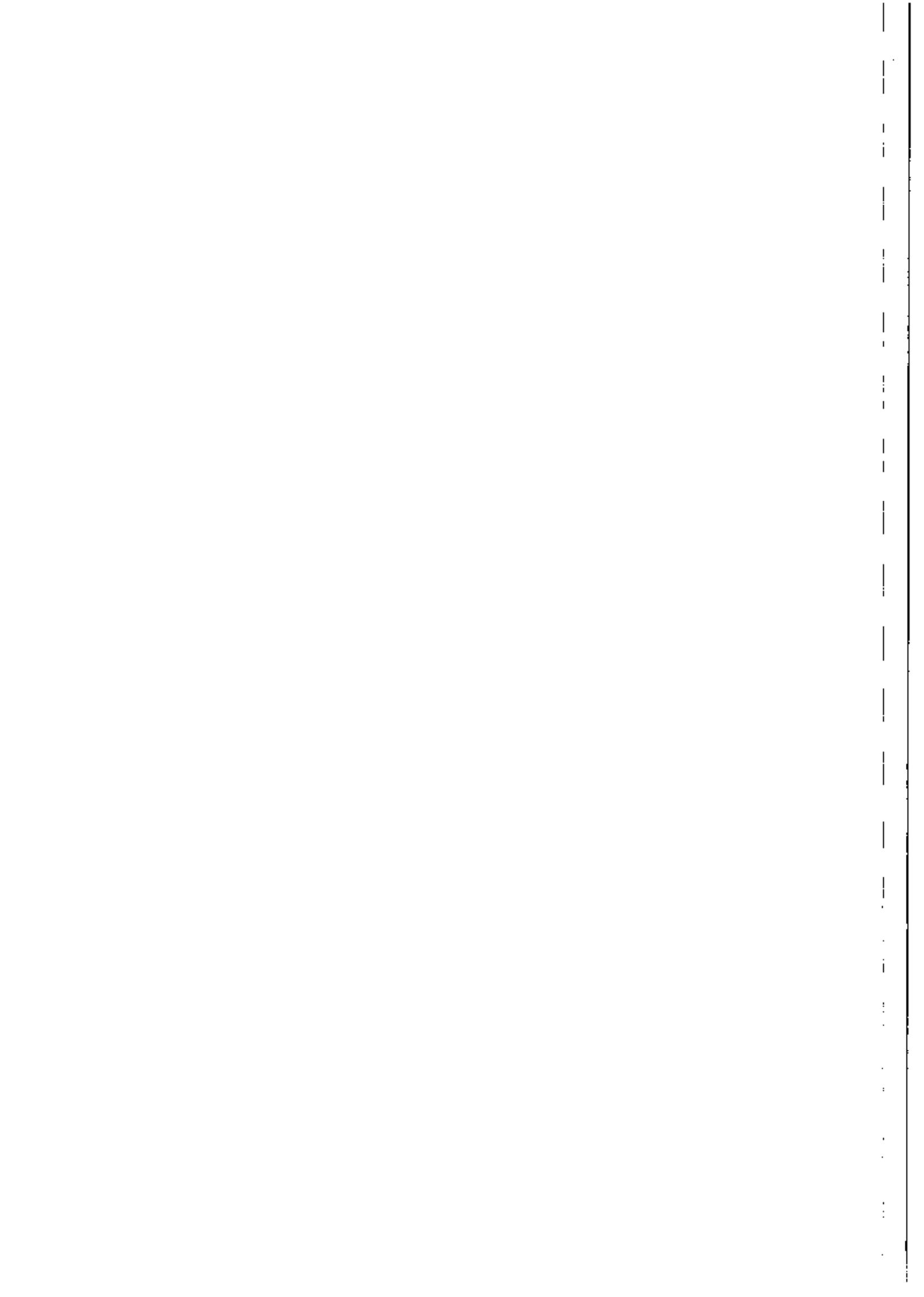
Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.



Financement des activités**(Notes 2 et 3 de l'annexe)****Risque identifié**

La société a connu par le passé des difficultés financières ayant entraîné l'ouverture d'un plan de redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce de Toulouse et la mise en place d'un plan de continuation. Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société s'élève à 2,6 M€.

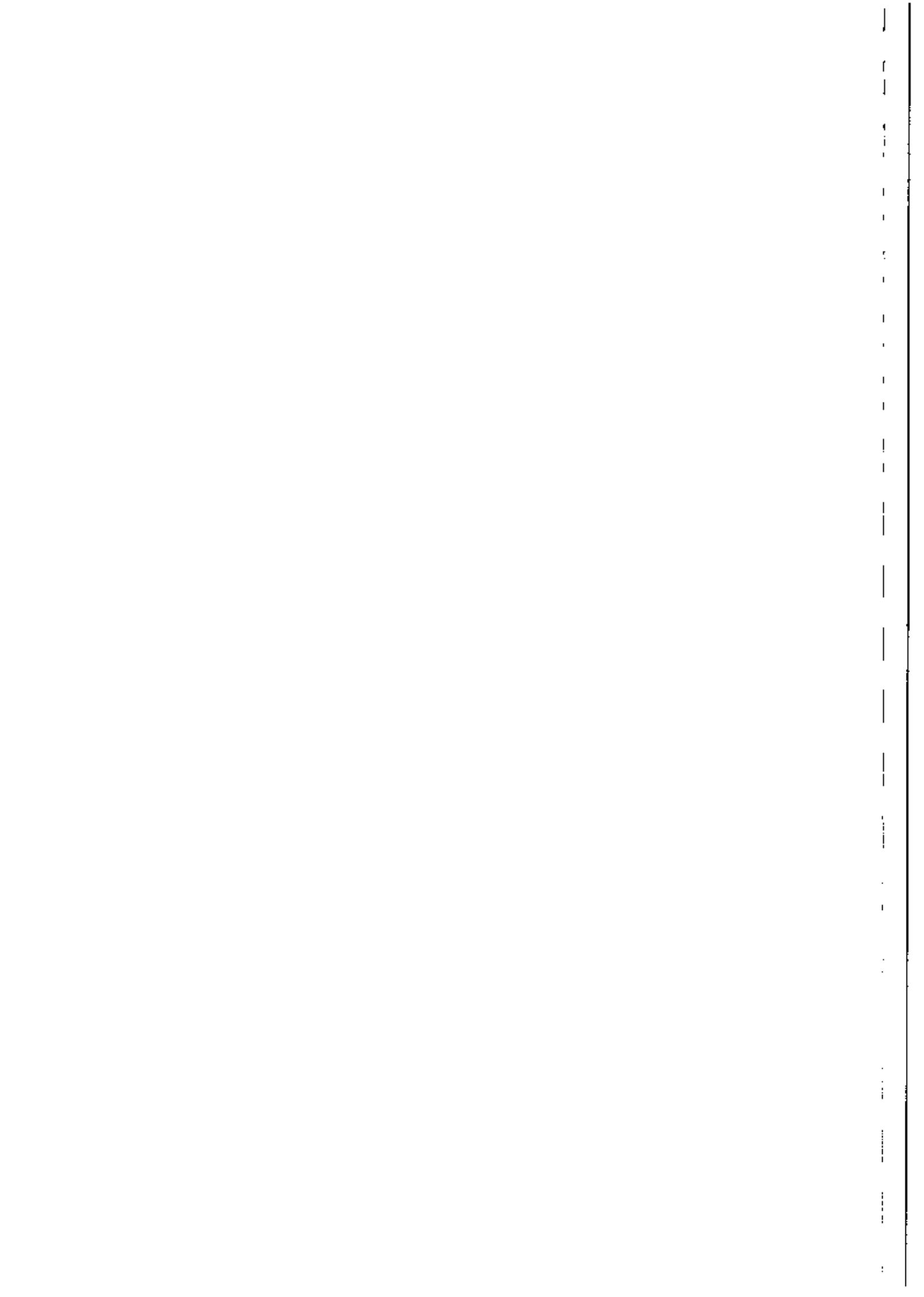
La société se trouve dans une phase de développement de ses activités de recherche et développement, qui se traduit par un résultat d'exploitation structurellement déficitaire (perte de l'ensemble consolidé de respectivement 0,3 M€ et 3,7 M€ pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017) et qui l'a conduite à lancer une augmentation de capital en mars 2018.

Compte tenu des difficultés financières rencontrées dans le passé par la société, des pertes d'exploitation constatées sur les derniers exercices ainsi que de la nécessité pour la société de financer ses activités de recherche et développement dans un contexte de redéploiement stratégique, nous avons considéré le financement de l'activité comme un point clé de l'audit.

**Notre réponse**

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en œuvre pour élaborer les prévisions de trésorerie,
- Faire un examen critique des prévisions de trésorerie sur un horizon 12 mois à partir du mois de mars 2018, préparées par la direction générale, et des hypothèses retenues pour leur élaboration et porter une attention particulière à la réalisation de l'augmentation de capital lancée en mars 2018,
- Vérifier leur exactitude arithmétique,
- Apprécier la qualité du processus budgétaire en comparant les données réelles des derniers exercices avec les projections initialement budgétées.



Frais de développement immobilisés dans le cadre de certains projets**(Notes 4.6 et 8 des annexes)****Risque identifié**

Dans le cadre de différents projets, la société engage des dépenses de développement qu'elle immobilise à l'actif de son bilan. Ces dépenses concernent principalement des études techniques, des frais de personnel ainsi que des brevets.

La société exerce son jugement afin de déterminer si les conditions requises pour leur inscription à l'actif sont remplies, en se fondant notamment sur la démonstration d'un marché pour la production immobilisée ainsi que la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement de ces actifs.

Nous avons considéré la comptabilisation des immobilisations relatives aux dépenses de développement comme un point clé de l'audit en raison du jugement devant être émis par la Direction sur les points suivants :

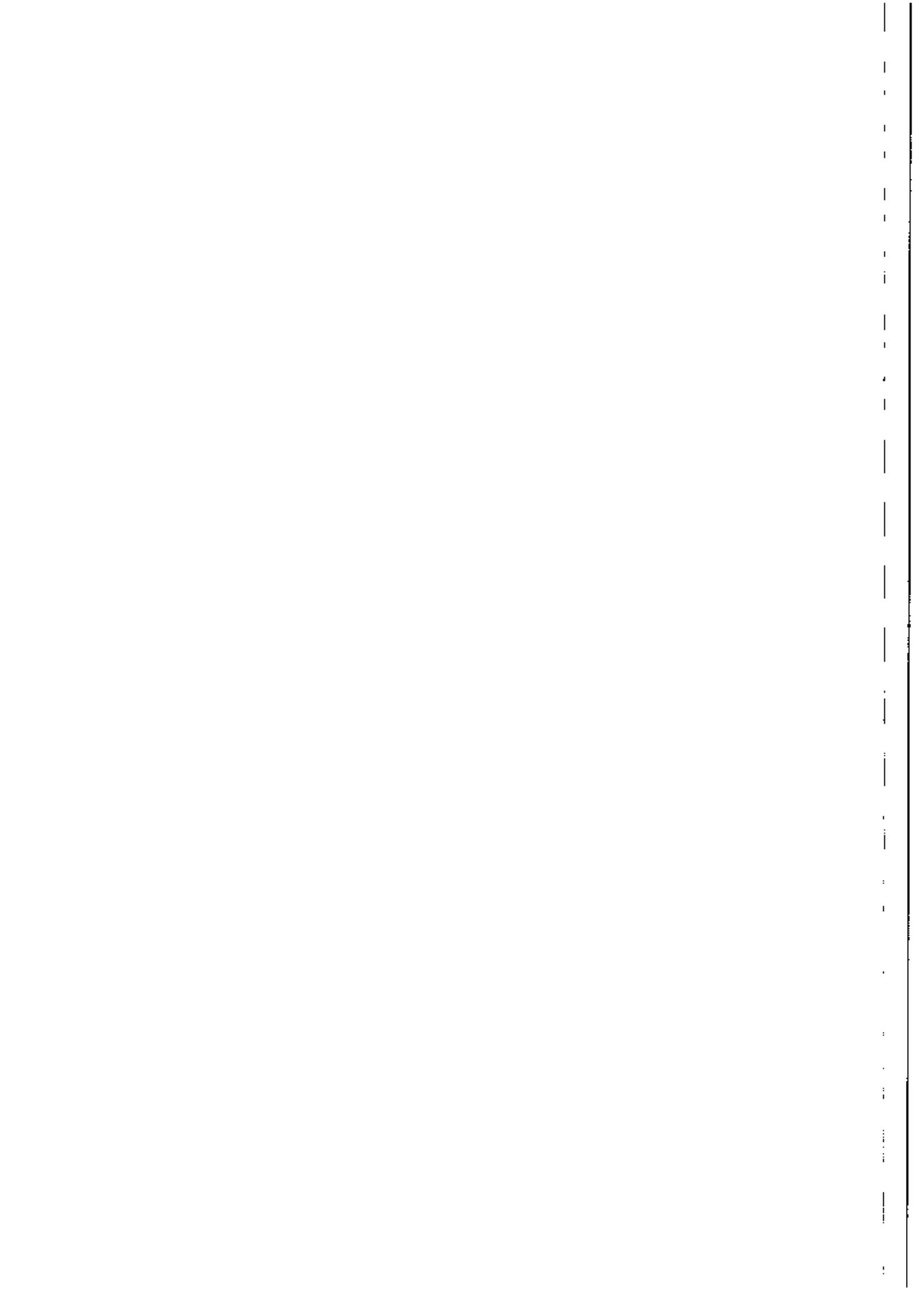
- l'évaluation des coûts et le caractère rattachable des dépenses activées aux projets ;
- la faisabilité technique ;
- la faisabilité technique et la rentabilité commerciale des projets auxquels elles se rapportent ;

Au 31 décembre 2017, les dépenses de développement inscrites à l'actif sont comprises dans le poste « Immobilisations incorporelles » dont la valeur nette s'élève, comme indiqué dans la note 8, à 1,9 M€, au regard d'un total bilan de 7,6 M€.

**Notre réponse**

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la procédure encadrant l'activation des dépenses de développement,
- Contrôler la fiabilité des coûts immobilisés sur l'exercice sur chacun des projets,
- Analyser par entretiens avec les personnes en charge du développement, la faisabilité technique des projets en cours,
- Pour l'appréciation de la rentabilité commerciale, obtenir les prévisions de trésoreries établies par la société et revoir leur caractère raisonnable au regard des marchés visés ainsi que des premières marques d'intérêts de tiers,
- Pour l'appréciation de la rentabilité commerciale, effectuer un examen critique des tests de sensibilité effectués par la Direction, en particulier concernant le chiffre d'affaires et le taux de marge.



Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Alpha Mos par votre assemblée générale du 02 juin 2015 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 26 août 2016 pour le cabinet SEL D.D.A.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet SEL D.D.A. dans la 2^{ème} année.

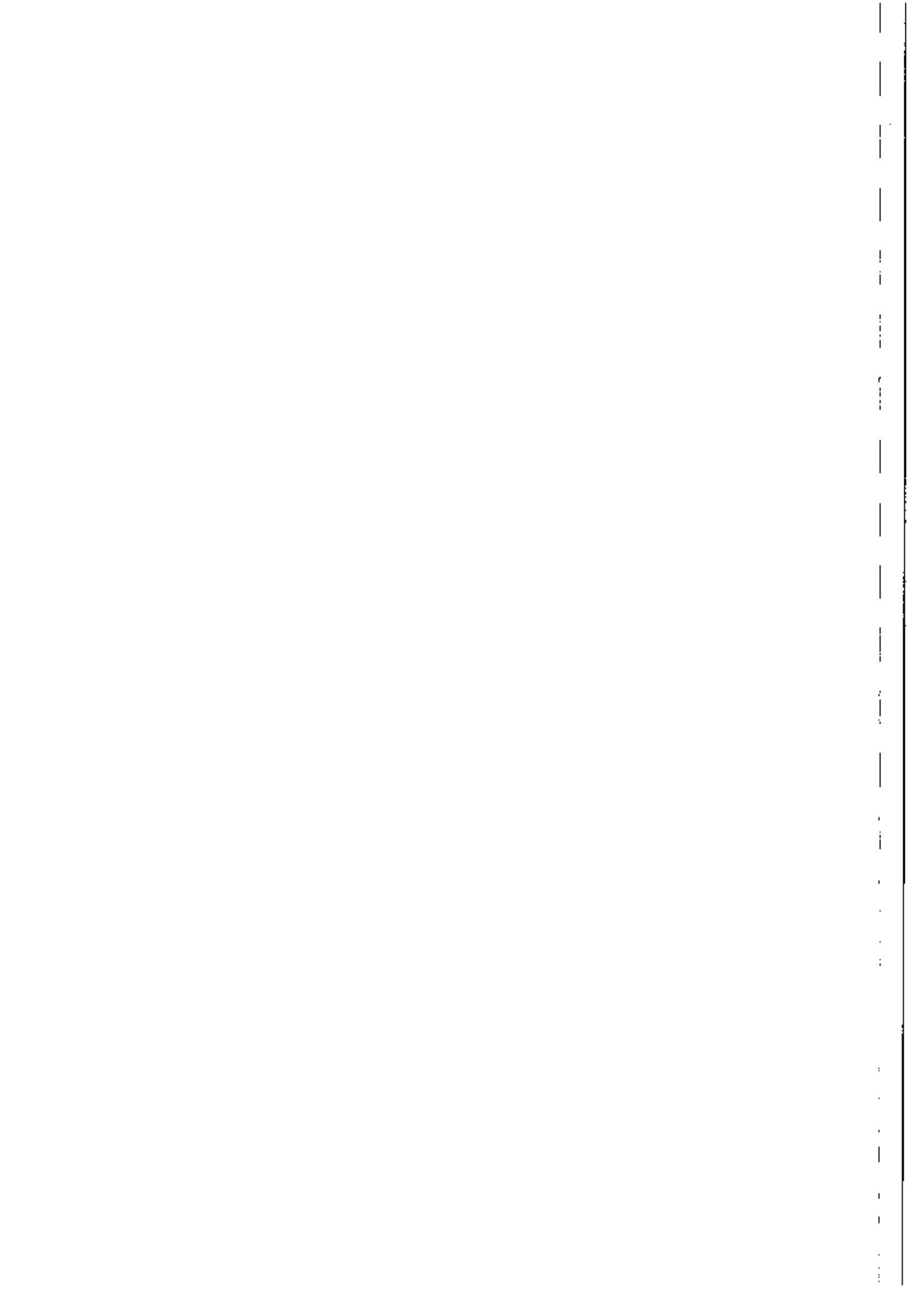
Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

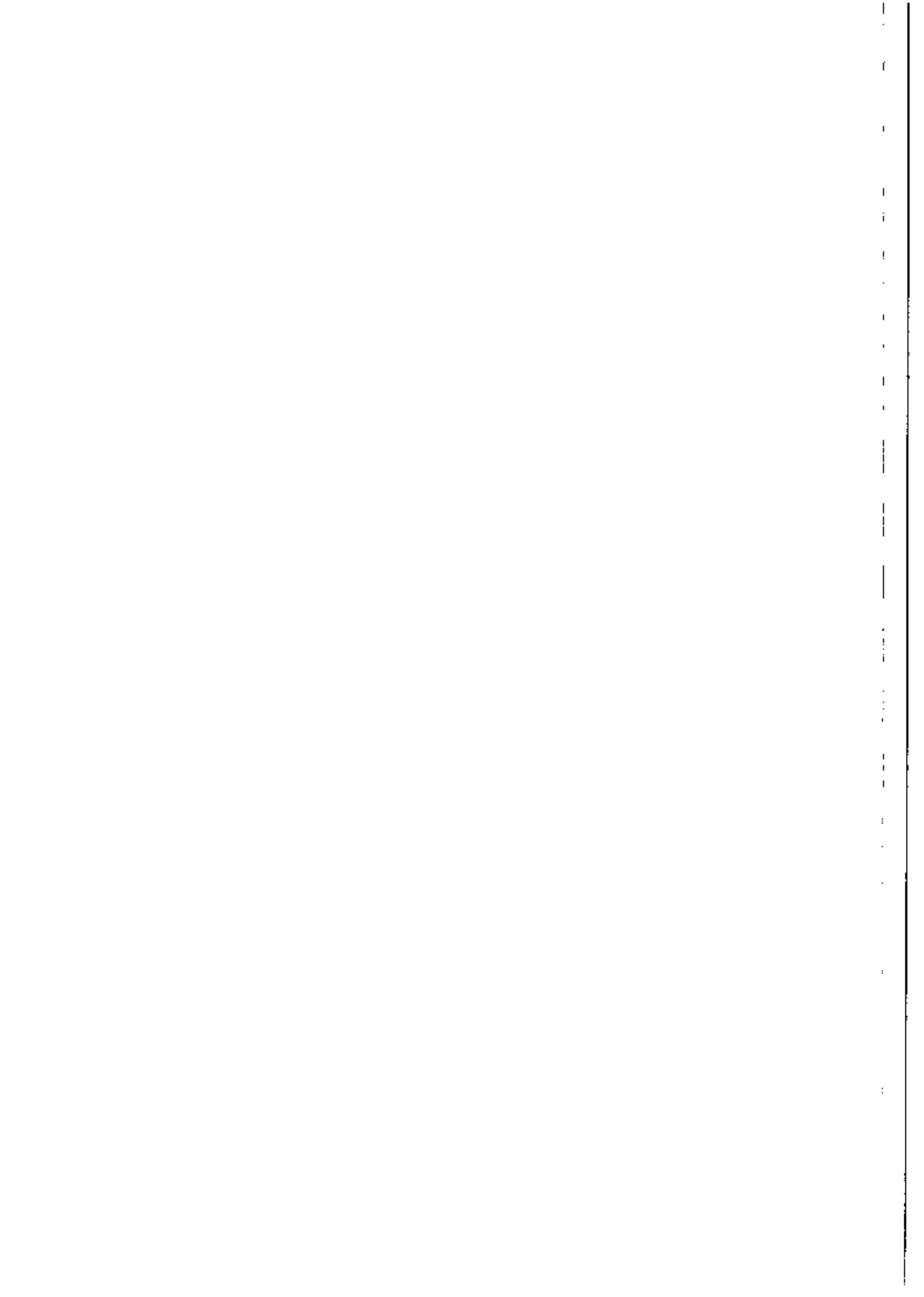
Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes
Balma et Pérols, le 27 avril 2018

SEL D.D.A.

Marc PEDUSSAUD

Deloitte & Associés

Etienne ALIBERT

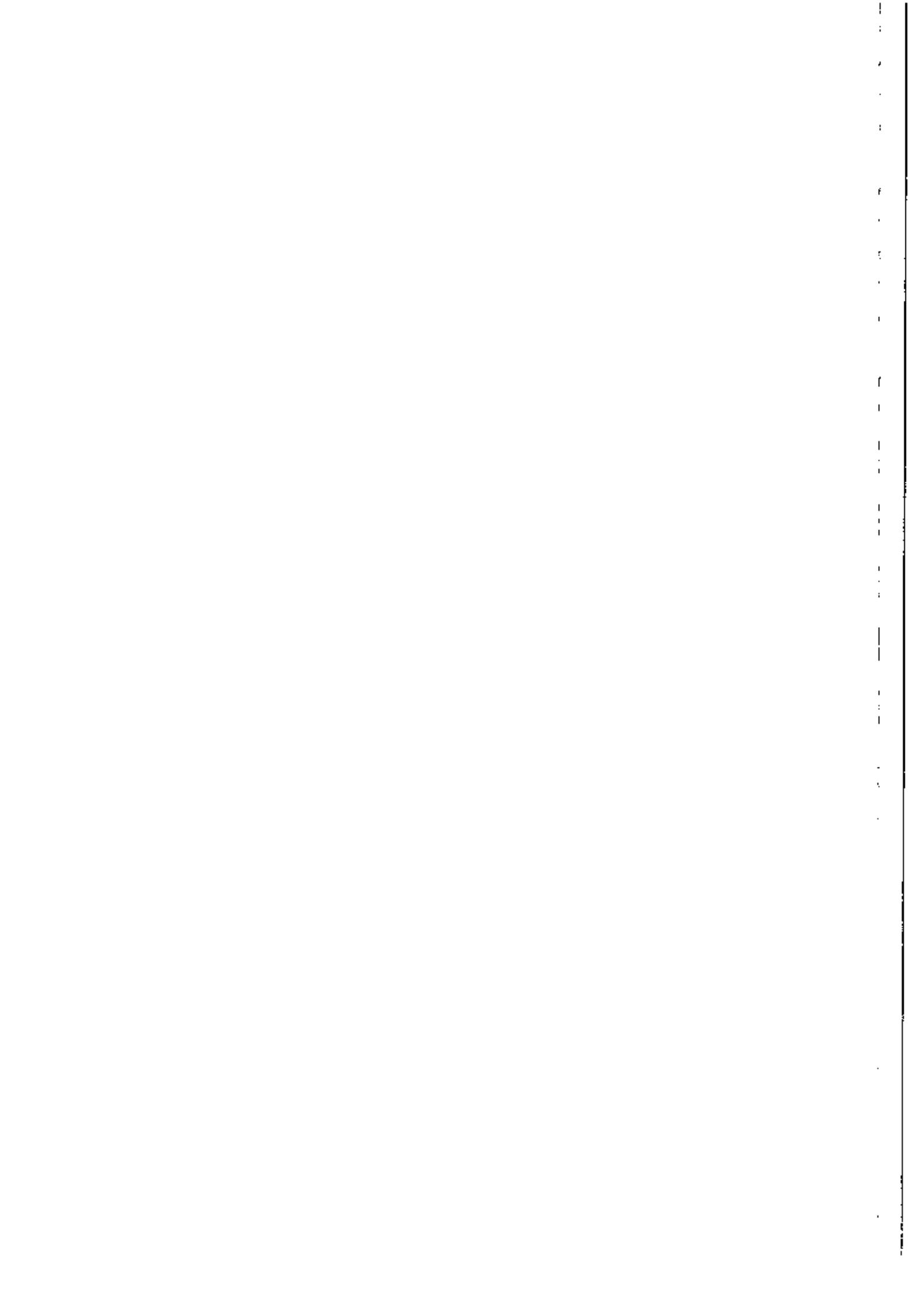




Alpha MOS
Société anonyme au capital de 6.697.094,80 €
Siège : 4 rue Brindejanc des Moulinais – 31500 TOULOUSE
RCS 389 274 846 TOULOUSE

COMPTES CONSOLIDES

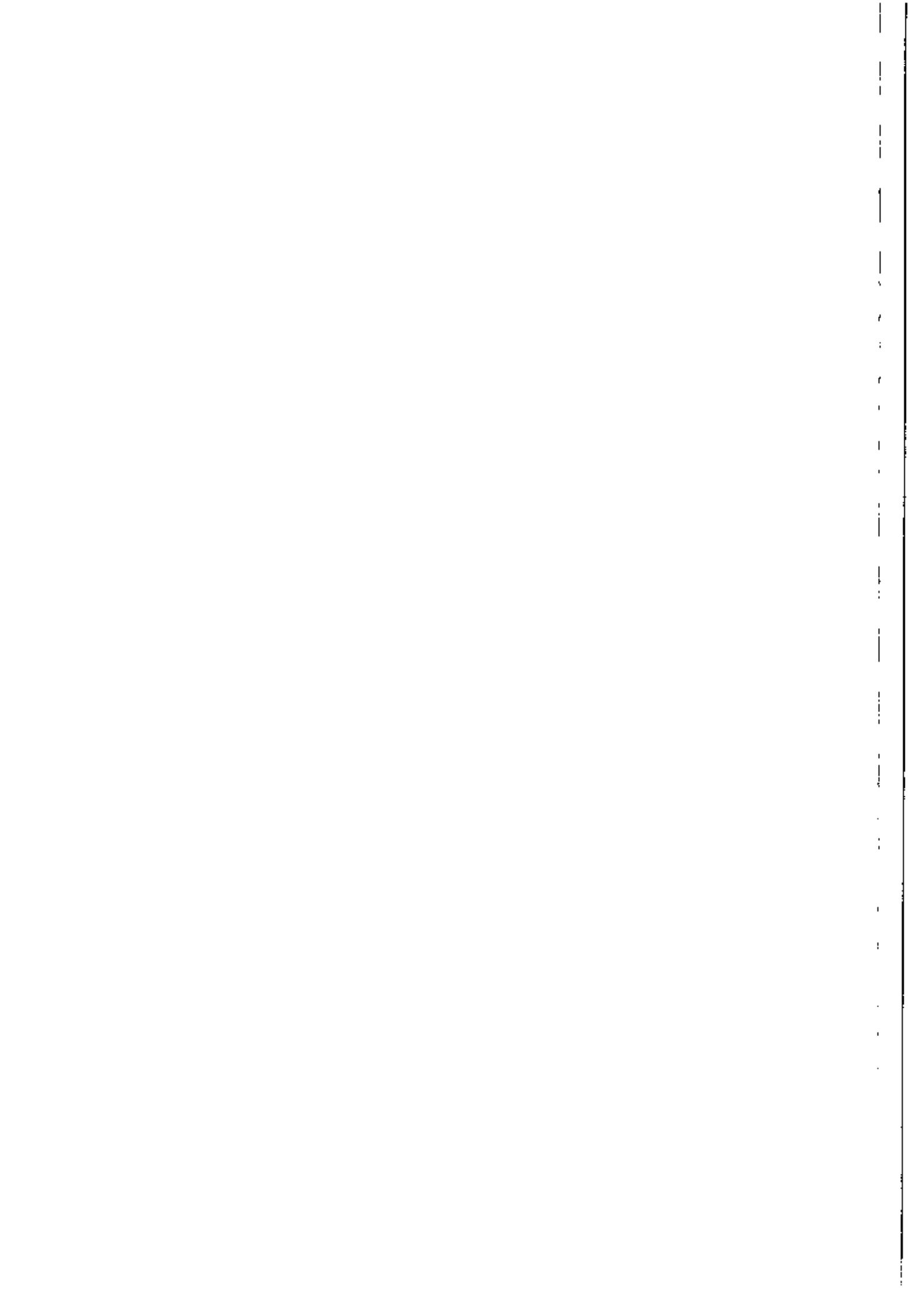
AU 31 DECEMBRE 2017



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE – ACTIF

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles		8	1 851	1 305
Ecart d'acquisition		7		
Immobilisations corporelles		9	293	217
Immobilisations financières		10	178	189
Autres actifs non courants		11	114	
TOTAL I			2 436	1 711
Actifs courants				
Stocks et en-cours		12	762	836
Clients et comptes rattachés		13	795	1 014
Autres actifs courants		15	1 088	987
Trésorerie et équivalents		16	2 561	6 717
TOTAL II			5 206	9 554
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés				211
TOTAL DE L'ACTIF			7 642	11 476

SELARL D.D.A
Ancienne SCP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45,rue Jérémie Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066

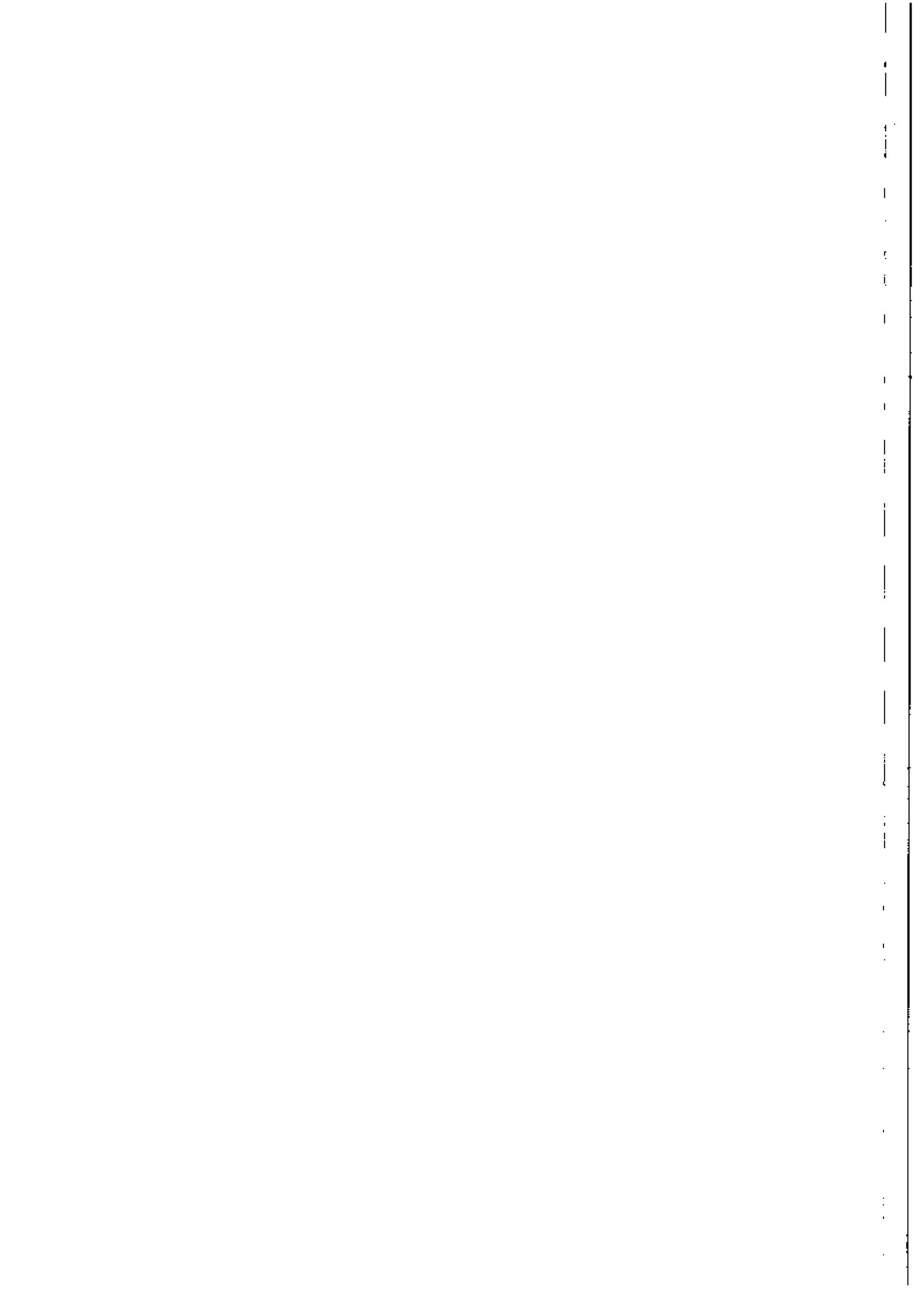


ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres				
Capital		1,17	6 697	6 697
Primes liées au capital		1	5 615	5 617
Réserves			- 5 175	- 4 866
Ecart de conversion			204	- 353
Résultat de l'exercice			- 3 582	- 114
Total capitaux propres part du groupe			3 759	6 981
Intérêts minoritaires (1)			- 301	- 430
TOTAL I			3 458	6 551
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges		18,19	111	98
Passifs financiers à long terme		20	1 203	1 269
Autres passifs non courants		20	1 115	1 163
TOTAL II			2 430	2 530
Passifs courants				
Passifs financiers à court terme		21	108	111
Fournisseurs et comptes rattachés		21	695	1 121
Autres dettes et comptes de régularisation		21	952	963
TOTAL III			1 755	2 195
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés				200
TOTAL DU PASSIF			7 642	11 476

(1) La variation des capitaux part du Groupe et la variation des intérêts minoritaires sont détaillées dans le tableau de variation des capitaux propres ci-après.

SELARL D.D.A
Ancienne SCP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45,rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



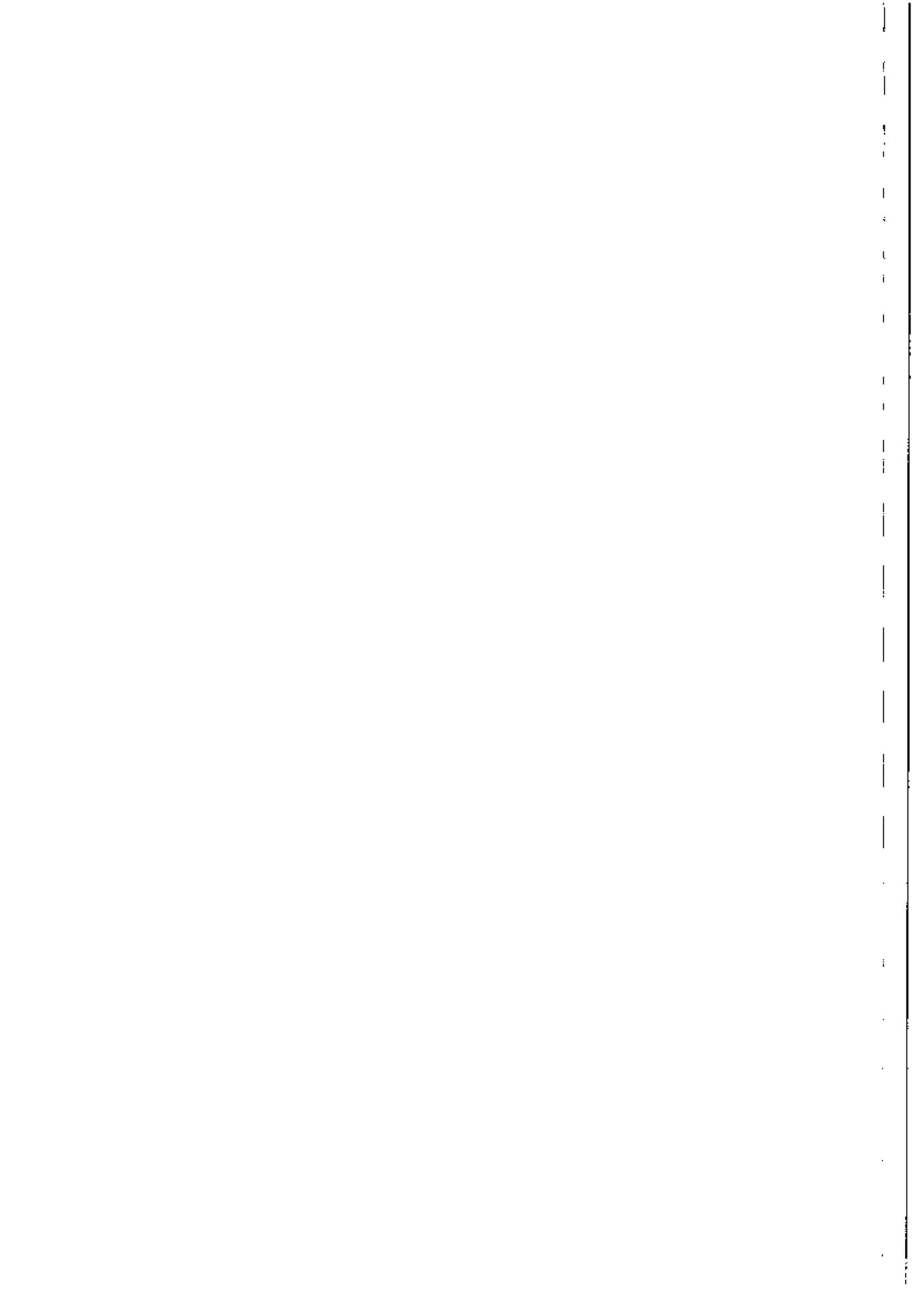
COMPTES DE RESULTAT

Compte de résultat Consolidé en K€	Notes	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Produits des activités ordinaires		4 054	7 469
Autres produits des activités courantes	26	940	769
Variation stock de produits finis		- 11	21
Achats consommés		- 1 763	- 2 644
Charges de personnel	25	- 3 074	- 3 371
Charges externes		- 2 990	- 3 059
Impôts et taxes		- 69	- 65
Dotations aux amortissements		- 125	- 126
Dotations aux provisions nettes		- 19	681
Résultat opérationnel courant		- 3 058	367
Dépréciation de l'écart d'acquisition			
Autres charges	28	- 21	673
Autres produits	28	174	789
Résultat opérationnel		- 2 905	251
Charges financières	29	- 771	236
Produits financiers	29	1	265
Résultat financier		- 770	29
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		- 3 675	222
Impôt sur les bénéfices	24	2	30
Résultat net de l'ensemble consolidé		- 3 673	251
Part revenant aux intérêts minoritaires		- 90	138
Résultat net part de Groupe		- 3 583	114
Résultat par action (brut) en EUR	30	- 0,107	0,004
Résultat par action (dilué) en EUR	30	- 0,107	0,004

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net consolidé		-3 673	-252
Indemnités de départ à la retraite	19	-4	-17
Effet d'impôt	24		
Eléments non reclassables en résultat		-4	-17
Ecart de conversion	4	595	-64
Ecarts de conversion relatif aux activités destinées à être cédées	4		20
Effet d'impôt	24		
Eléments reclassables en résultat		595	-44
Résultat global consolidé		-3 082	-313
Part du Groupe		3 028	-159
Part des minoritaires		-54	-154

SELARL D.D.A
Andenne SCP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45,rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066

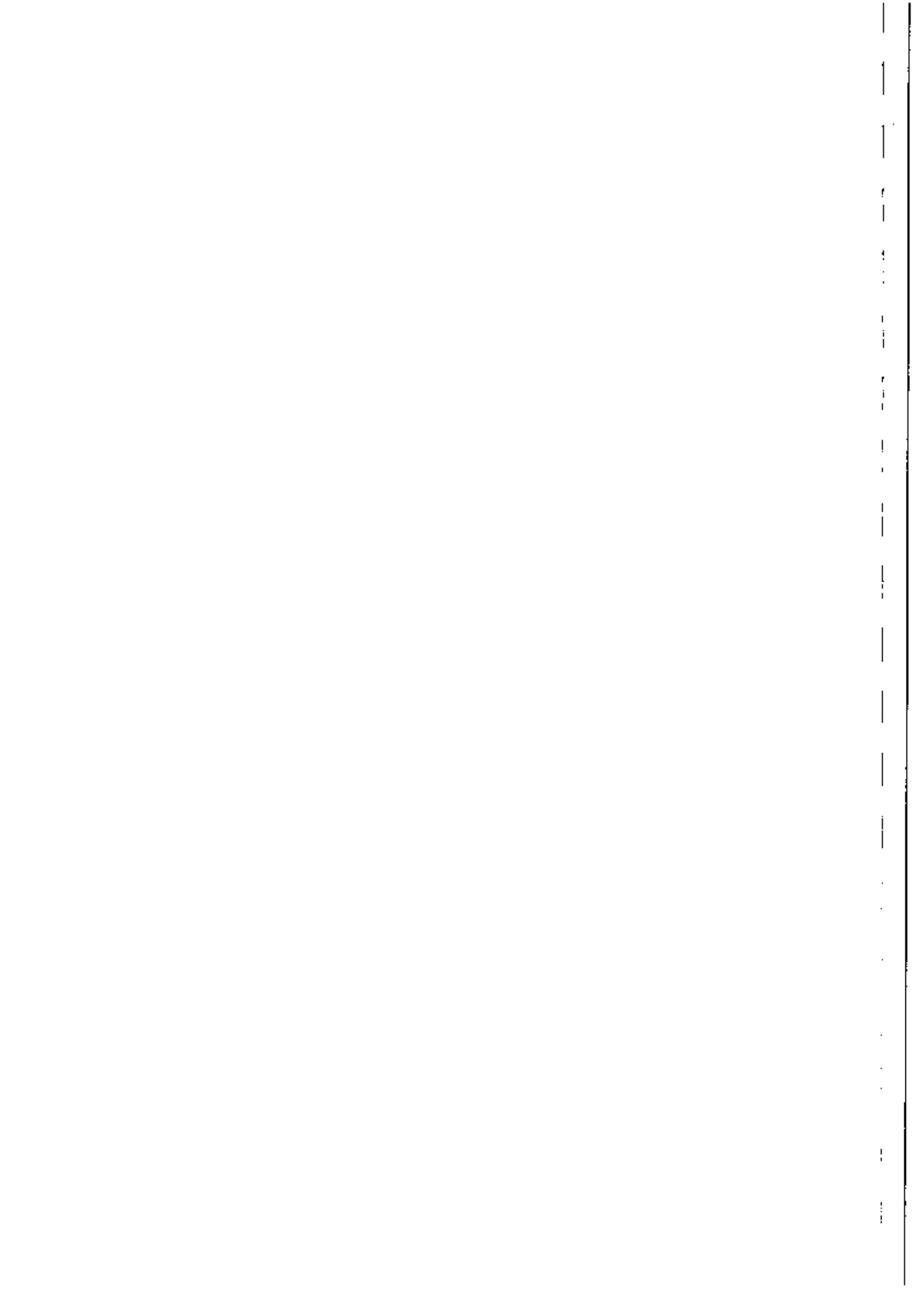


VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves et	Ecarts	Ecarts	Part	Part	Total
	Actions	résultats non	de	Actuariels	Groupe	Minoritaires	
	Ordinaires	distribués	Conversion				
Au 31 décembre 2015	4 624	- 931	- 324	- 49	3 320	- 325	2 997
Augmentation de capital	2 073				2 073		2 073
Prime d'émission		1 808			1 808		1 808
Variations de périmètre	-	59			- 59	53	6
Ecart de conversion			- 28		- 28	- 16	44
Ecarts actuariels sur Indemnités départ à la retraite				- 17	- 17		17
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	-	-	- 28	- 17	45	37	8
Divers	-	3			- 3	3	6
Résultat net		- 114			- 114	- 138	252
Total du résultat global	-	- 114	- 28	- 17	159	- 104	263
Au 31 décembre 2016	6 697	701	- 352	- 66	6 981	- 430	6 551
Augmentation de capital					-		-
Prime d'émission	-	1			- 1		1
Variations de périmètre	-	193			- 193	184	9
Ecart de conversion			559		559	36	595
Ecarts actuariels sur Indemnités départ à la retraite				- 4	- 4		4
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	-	-	559	- 4	555	36	591
Divers							
Résultat net		- 3 583			- 3 583	- 90	3 673
Total du résultat global	-	- 3 583	559	- 4	3 028	- 54	3 082
Au 31 décembre 2017	6 697	- 3 073	205	- 70	3 759	- 301	3 458

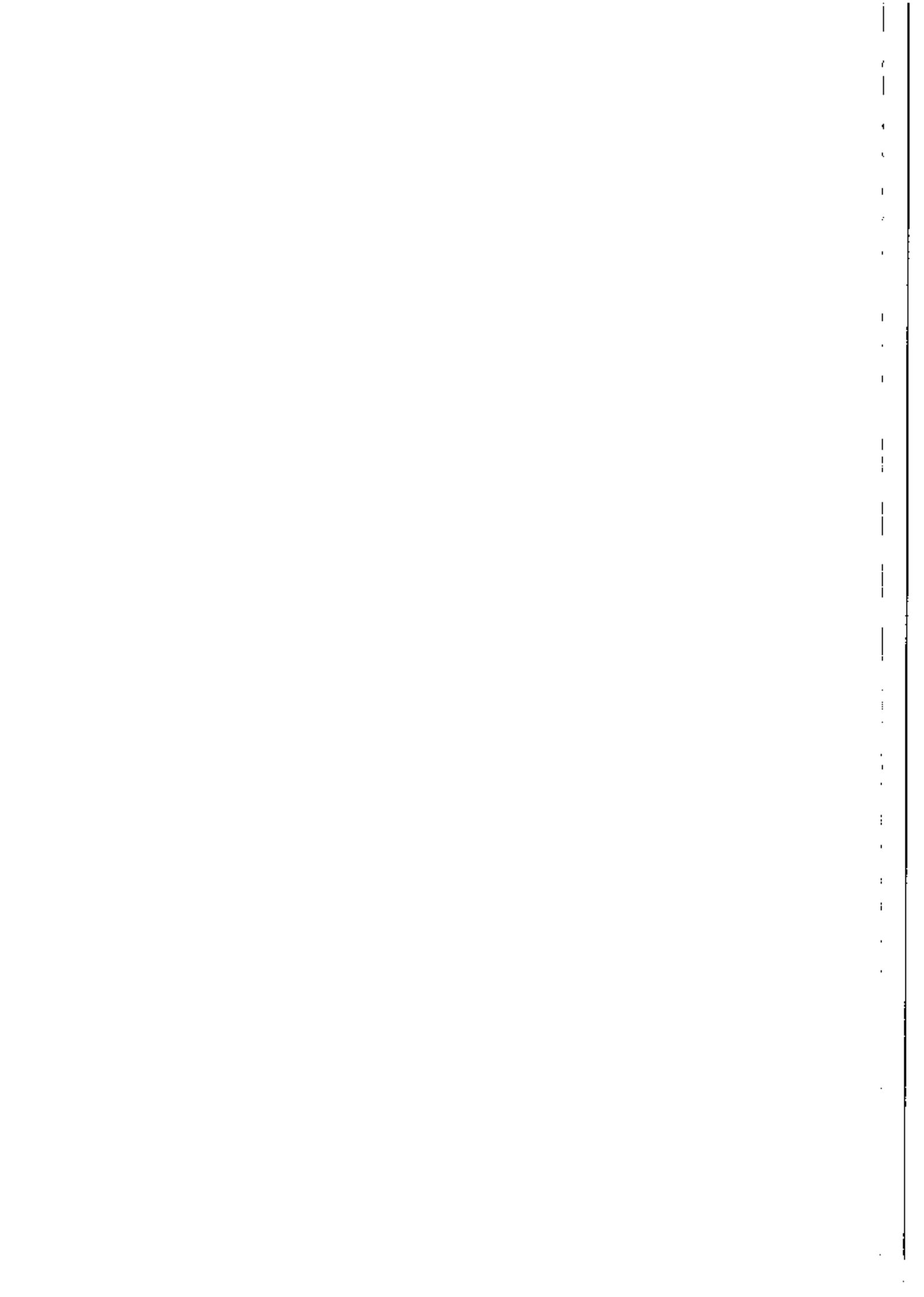
La variation des intérêts minoritaires provient de la quote part de résultat déficitaire de la filiale Boyd Sense revenant aux minoritaires.

La variation significative des écarts de conversion sur la période s'explique par la forte variation du cours du dollar américain et du Yuan.



ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En K€	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		-3 673	-252
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Plus ou moins-value de cession	8,9	-174	156
Amortissements et provisions		145	-917
Impôts différés		-2	30
Autres		72	-314
Variation des actifs et passifs courants:			
Stocks	12	74	-4
Clients et comptes rattachés	13	219	523
Autres actifs courants	15	-101	922
Fournisseurs		-426	-160
Autres passifs		-129	-724
Variation des autres actifs non courants		0	0
Variation des écarts de conversion		727	36
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-3 268	-704
Acquisition d'immobilisations	8,9	-806	-802
Incidence des variations de périmètre	5	13	0
Cession d'immobilisations	8,9	1	12
Variation des immobilisations financières	10	11	-1
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-781	-791
Augmentation de capital	17	-1	3 882
Variation des emprunts		-107	-299
Variation des autres passifs			
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		-108	3 583
VARIATION DE TRESORERIE		-4 157	2 088
Trésorerie en début d'exercice	36	6 717	4 629
Trésorerie en fin d'exercice	36	2 560	6 717



Principe comptable

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.

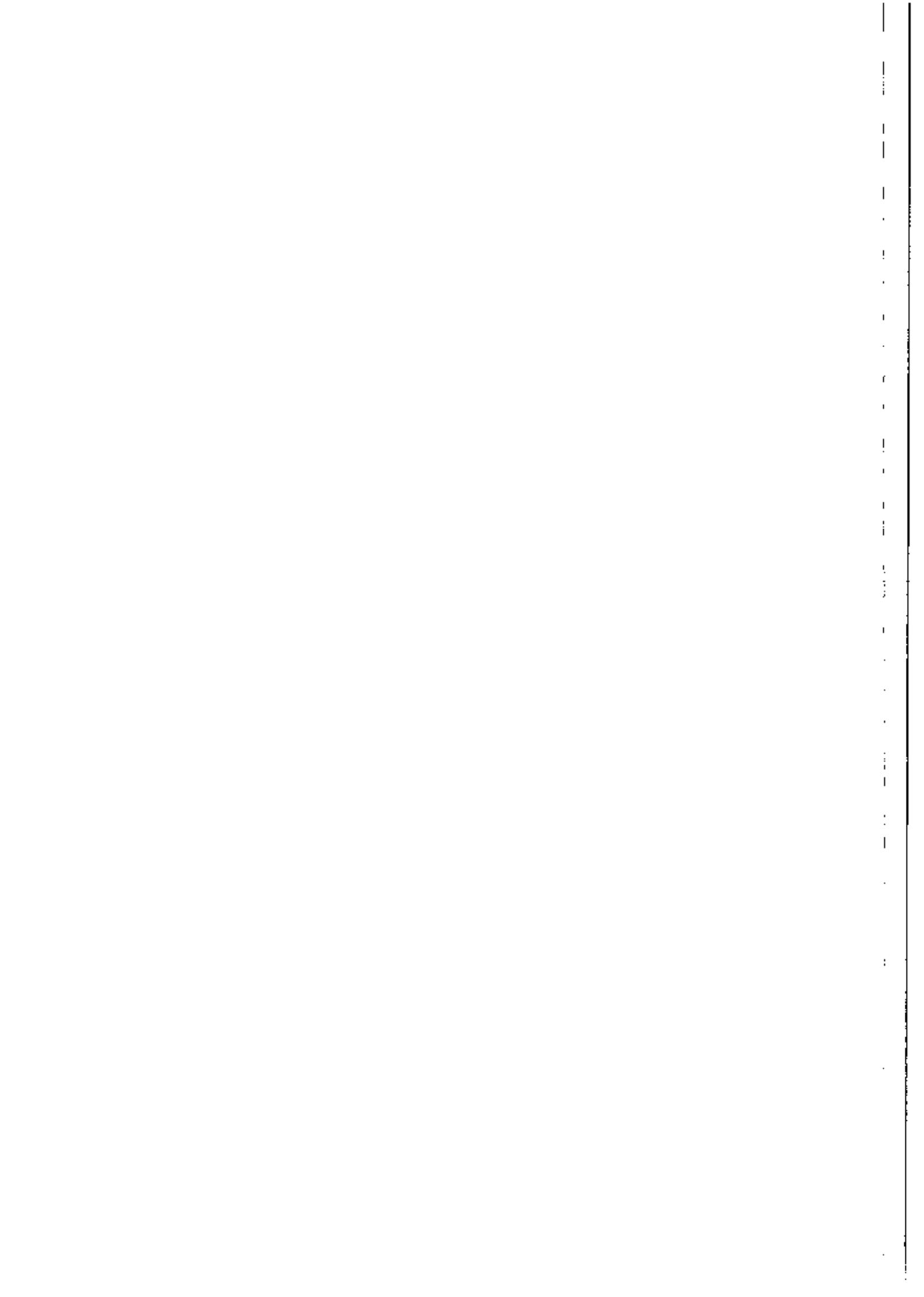
Il reprend :

- les activités opérationnelles ;
- les activités d'investissement ;
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement (IAS 7.35)



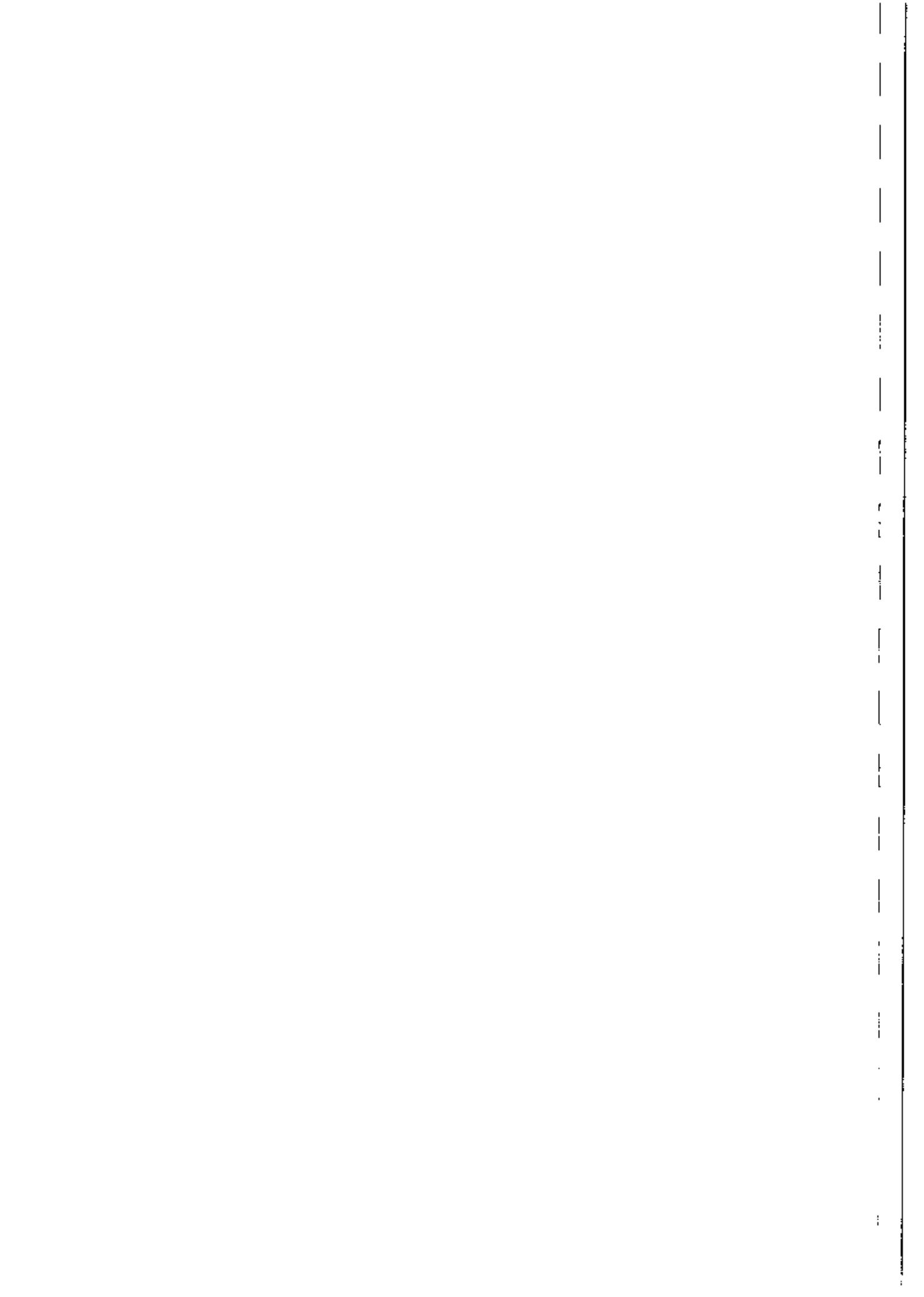
GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

- Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice**
- Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture**
- Note 3 : Continuité d'exploitation**
- Note 4 : Règles et méthodes comptables**
- Note 5 : Périmètre de consolidation**
- Note 6 : Information sectorielle**
- Note 7 : Ecart d'acquisition**
- Note 8 : Immobilisations Incorporelles**
- Note 9 : Immobilisations corporelles**
- Note 10 : Immobilisations financières**
- Note 11 : Autres actifs non courants**
- Note 12 : Stocks et en-cours**
- Note 13 : Clients et comptes rattachés**
- Note 14 : Evolution des provisions sur actif**
- Note 15 : Autres actifs courants**
- Note 16 : Trésorerie et équivalents**
- Note 17 : Composition du capital social**
- Note 18 : Provisions pour risques et charges**
- Note 19 : Indemnités de départ à la retraite**
- Note 20 : Passifs financiers à long terme et autres passifs non courants**
- Note 21 : Passifs courants**
- Note 22 : Passifs éventuels**
- Note 23 : Information relative aux parties liées**
- Note 24 : Impôts**
- Note 25 : Charges de personnel**
- Note 26 : Autres produits des activités courantes**
- Note 27 : Frais de recherche et développement**
- Note 28 : Autres produits et charges opérationnelles**
- Note 29 : Résultat Financier**
- Note 30 : Résultat par action**
- Note 31 : Effectifs moyens**
- Note 32 : Engagements financiers**
- Note 33 : Rémunération des organes de direction – modalités de rupture des mandats sociaux**
- Note 34 : Titres donnant accès au capital**
- Note 35 : Gestion des risques**
- Note 36 : Tableau de variation de l'endettement financier net**
- Note 37 : Honoraires des commissaires aux comptes**



PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017 sont établis par Alpha MOS, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31500) 4 rue Brindejonc des Moulinais.

Depuis plus de vingt ans, le Groupe ALPHA MOS conçoit, produit, commercialise des solutions et de systèmes électroniques d'analyse sensorielle et plus précisément d'instruments dédiés à la mesure de l'odeur, du goût et de l'aspect visuel (couleur et forme).

Outre le développement et la vente d'instruments, le Groupe réalise des prestations de services, de maintenance, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

Les titres d'ALPHA MOS sont cotés sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Au cours de l'exercice 2017, ALPHA MOS a poursuivi sa stratégie de développement.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

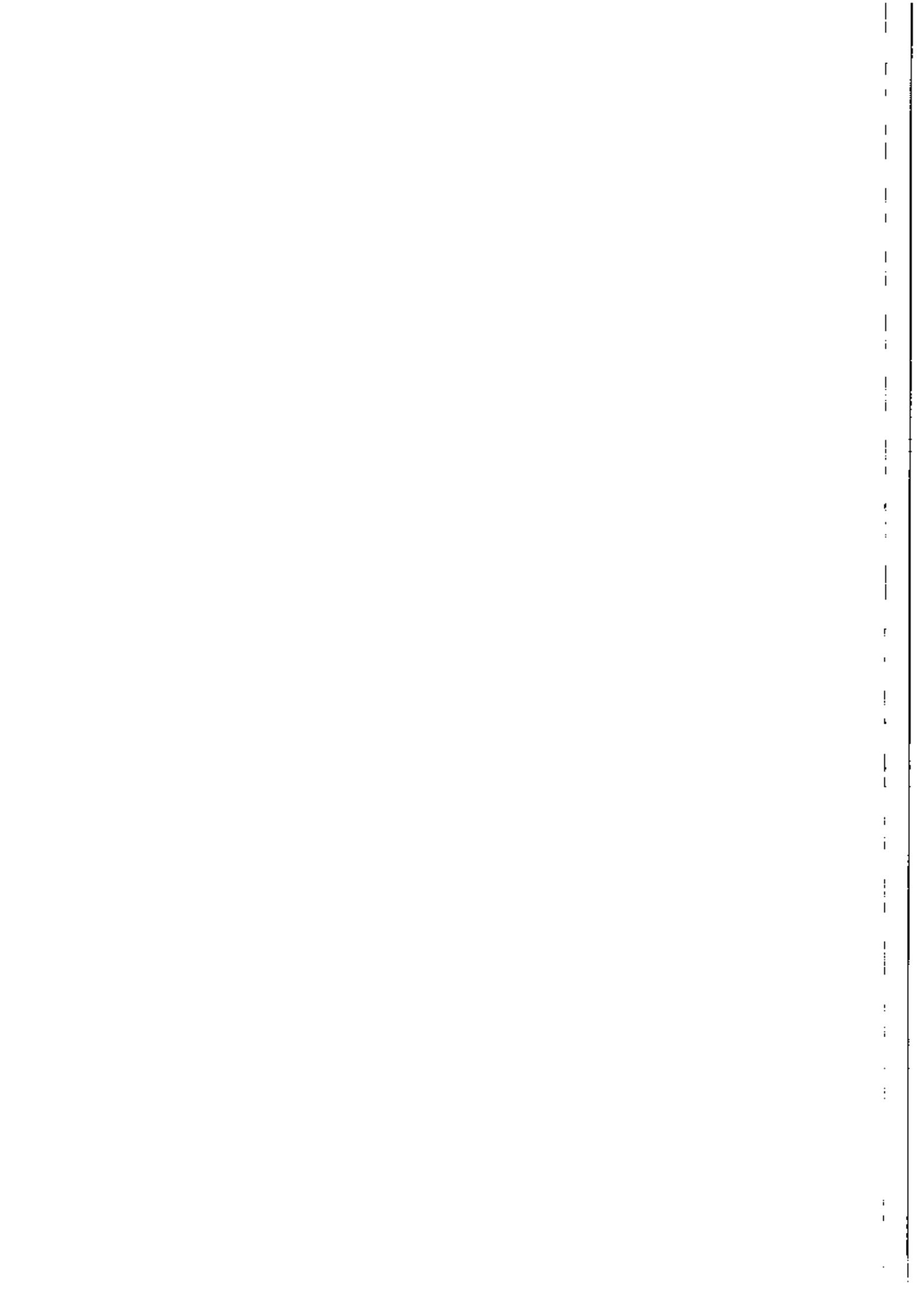
L'exercice courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, a été marqué par les événements suivants :

- La société Alpha MOS a cédé 100% de sa participation dans la filiale japonaise en date du 2 janvier 2017. Cette vente a généré une plus-value de 208 K€ qui a été comptabilisée dans les comptes consolidés du premier semestre 2017 en résultat opérationnel non courant. Le prix de cession (550 K€) a fait l'objet d'un crédit vendeur consenti par Alpha MOS. L'échéancier est le suivant:
 - 220 K€ ont été encaissés le jour de la transaction
 - 220 K€ ont été encaissés fin janvier 2018
 - 110 K€ seront encaissés fin janvier 2019La créance de 110 K€ à plus d'un an n'a pas fait l'objet d'une actualisation dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 compte tenu de l'impact non significatif. Le Groupe Alpha MOS continue à distribuer ses produits sur le secteur géographique du Japon par le biais d'un contrat de distribution signé avec le repreneur.
- Par jugement du 5 janvier 2017, le tribunal de commerce de Toulouse a constaté le désistement d'instance et d'action de Monsieur Jean Christophe Mifsud contre la société Alpha MOS.
- Le 28 juin 2017, l'actionnaire DMS a cédé l'ensemble de ses participations dans Alpha MOS représentant environ 42,94 % de son capital et 49,98% (avant perte des droits de vote doubles) de ses droits de vote, aux sociétés AMBROSIA INVESTMENTS et JOLT CAPITAL.

A l'issue de l'acquisition, Jolt et Ambrosia détenaient chacun 11 564 915 actions et 11 564 915 droits de vote représentant, pour chacun, 34,5% du capital et 33,6% des droits de vote d'Alpha MOS.

- Le Conseil d'Administration du 26 juin 2017 a constaté les changements suivants en ce qui concerne la gouvernance de la société Alpha MOS:
 - Démission de M. Jean RINGOT de ses fonctions d'administrateur en date du 15 juin 2017, remplacé pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2020, par la société AMBROSIA INVESTMENTS AM, SARL de droit luxembourgeois, sis 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Adrien TARDY.
 - Démission de Mme See-Nuan SIMONYI de ses fonctions d'administratrice en date du 15 juin 2017.
 - Démission de M. Jean-Paul ANSEL de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général d'Alpha MOS en date du 26 juin 2017.
 - Nomination de M. Laurent SAMAMA aux fonctions de Président du Conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Paul ANSEL démissionnaire, et pour une durée allant jusqu'à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.
 - Nomination de Hervé MARTIN aux fonctions de Directeur Général d'Alpha MOS en remplacement de M. Jean-Paul ANSEL démissionnaire, pour une durée de 4 ans.

SELARL D.D.A
Ancienne SCP D'INAD EU-DEHORS ALY-REZ
45,rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



Offre publique d'achat

JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS se sont déclarés agissant de concert vis-à-vis d'Alpha MOS. Les membres du concert détiennent ensemble 69% du capital et 67,2% des droits de vote d'Alpha MOS.

Suite à ce changement d'actionariat et conformément à la réglementation, JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS ont déposé conjointement le 1er septembre 2017 un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur l'ensemble des actions d'Alpha MOS non détenues par eux.

JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS ont indiqué ne pas avoir l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire ni la radiation de la cotation d'Alpha MOS s'ils venaient à détenir plus de 95% du capital et des droits de vote à l'issue de l'offre.

L'Offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Alpha MOS s'est déroulée du 21 septembre 2017 au 4 octobre 2017.

À l'issue cette offre publique JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS détiennent chacun 39,56% du capital et 37,76% des droits de vote d'Alpha MOS.

Le concert composé de JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS vis-à-vis d'Alpha MOS détient 79,11% du capital et 75,52% des droits de vote d'Alpha MOS.

À la date du présent document le concert composé de JOLT CAPITAL et AMBROSIA INVESTMENTS vis-à-vis d'Alpha MOS détient 79,11% du capital et 73,40% des droits de vote d'Alpha MOS.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2017, Madame Pascale PIQUEMAL a été nommée administrateur indépendant.

Le 19 décembre 2017 Monsieur Olivier SICHEL, administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration d'Alpha MOS, a informé le Conseil d'Administration de sa décision de mettre un terme à ses fonctions avec effet au 19 décembre 2017, en raison de sa nomination en tant que Directeur Général adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Changement du siège social

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2017 le siège social a été transféré du 20, Avenue Didier Daurat (31400) TOULOUSE au 4, rue Brindejonc des moulinais - Immeuble le Colombus (31500) TOULOUSE.

Instauration de Comités

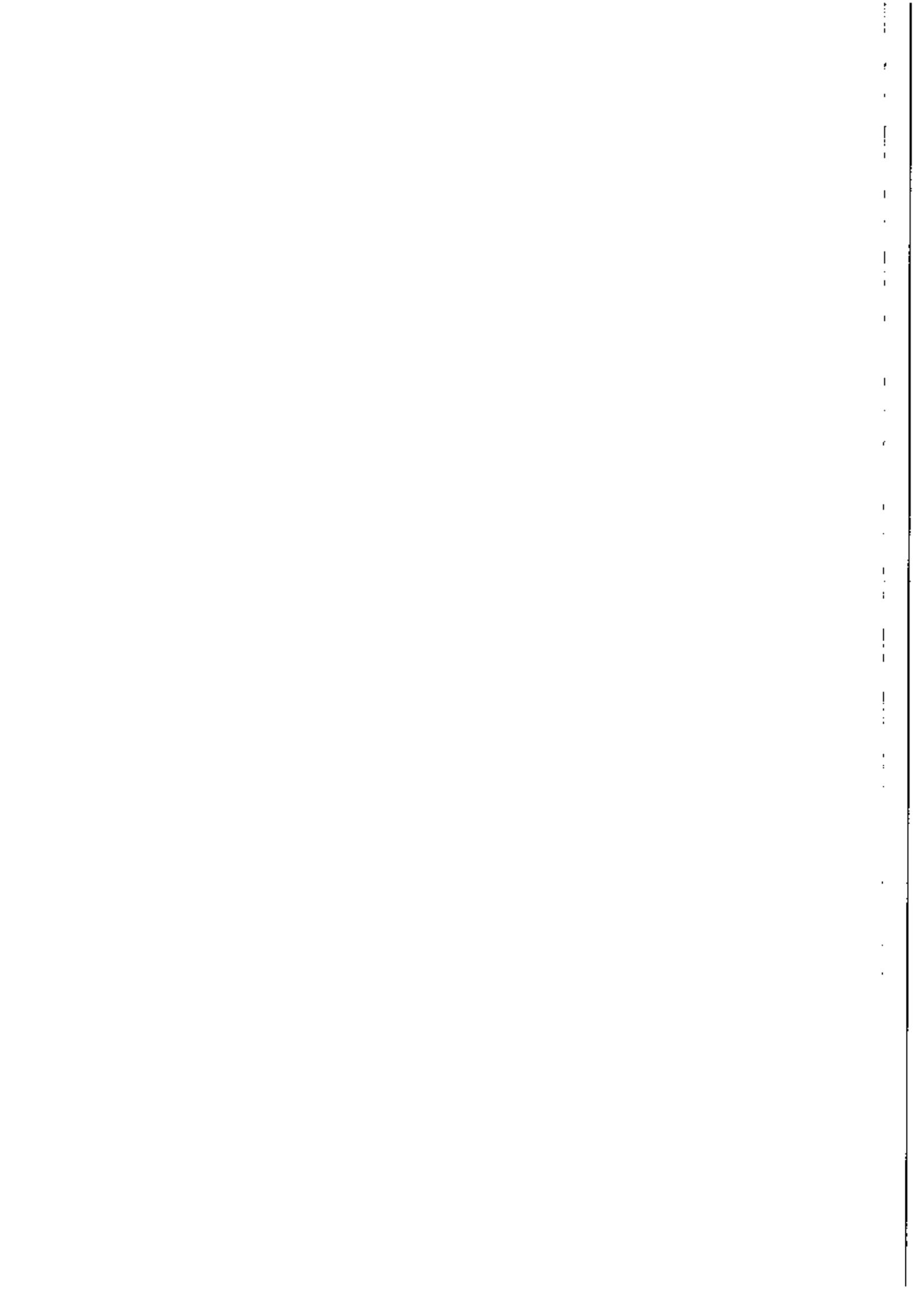
Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont été mis en place.

Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie depuis juillet 2017

Principalement, celle-ci consiste en :

- la poursuite du recentrage des efforts de développement technologiques et commerciaux autour des solutions : nez (Heracles), langue (Asrae) et oeil électroniques (Iris), avec notamment :
 - o L'amélioration des analyseurs existants destinés aux laboratoires des industriels,
 - o le développement d'analyseurs adaptés destinés aux lignes de production des industriels
- le recentrage des activités autour des secteurs : agro-alimentaire, boisson, et emballage ;
- l'abandon définitif de la gamme destinée aux problématiques environnementales (RQ Box) ;
- la poursuite du développement technologique et commercial de solutions de nez électroniques miniaturisés de type nano capteurs sensoriels d'Alpha MOS pour des applications à destination du grand public et des systèmes de surveillance des paramètres médicaux ;
- l'arrêt de l'activité de prestations de services d'analyse pures en laboratoire chez Alpha MOS.

SEELARL D.D.A
Antenne SCP DONNAD EU-DEPCRS A WAREZ
45, rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



- la mise en place d'un comité de pilotage et de gestion des projets de développements qui se réunit une fois par mois ;
- la mise en place d'outils de gestion permettant d'avoir une meilleure prédictibilité de l'activité commerciale et des flux de trésorerie.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il est surtout porté à votre connaissance la décision du Conseil d'Administration, agissant sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2016 (16^{ème} résolution) de procéder à une augmentation du capital de la Société en numéraire par voie de versement en espèces avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal total de 5.022.820,80 euros, consistant en l'émission de 12.557.052 actions nouvelles de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

Les actions seront émises au prix unitaire de 0,40 euro, soit 0,20 euro de valeur nominale et 0,20 euro de prime d'émission, correspondant à un montant total brut de l'augmentation de capital, prime incluse, de 5.022.820,80 euros.

Le conseil d'administration a pris acte d'engagements irrévocables de souscription en date du 27 mars 2018, le FPCI JOLT TARGETED OPPORTUNITIES représenté par sa société de gestion JOLT CAPITAL et la AMBROSIA INVESTMENTS AM, actionnaires de contrôle de la Société, qui se sont engagés à souscrire, à titre irréductible et réductible, à hauteur de 50 % de l'émission chacun, soit 100 % de l'émission ensemble.

Après visa favorable de l'AMF, la période de souscription est ouverte du 9 avril au 23 avril 2018 ;

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, principe soutenu par l'augmentation de capital en cours.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2017, courant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

1. Référentiel comptable

En accord avec le règlement N°1608/2002 sur les normes internationales, ces états financiers consolidés, au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards-IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

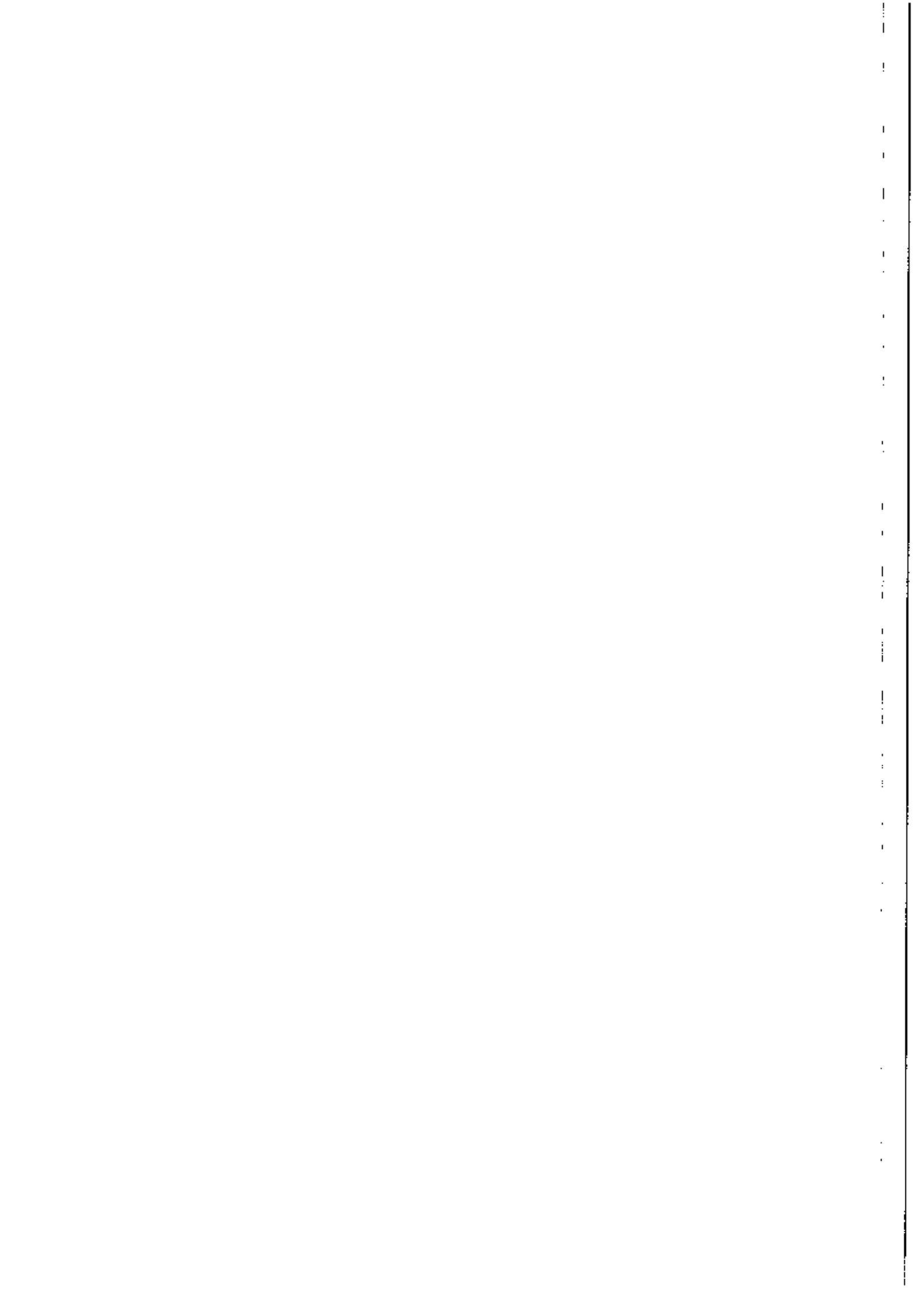
Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2017

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016, à l'exception des amendements nouvellement applicables au 1^{er} janvier 2017. Ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.html-adoptedcommission.

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Les charges du compte de résultat sont présentées par destination.



Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2017. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017 :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées ».

La mise en oeuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2017

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- IFRS 17 et Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » ;
- Amendements à IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

Nous n'anticipons pas d'impact significatif au niveau du Groupe lié à l'application de la norme IFRS 15 à compter du 1^{er} janvier 2018.

De même, la mise en oeuvre de la norme IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018 n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe, ce dernier ne disposant pas d'instruments financiers significatifs.

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2017, portant sur la période 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 avril 2018.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

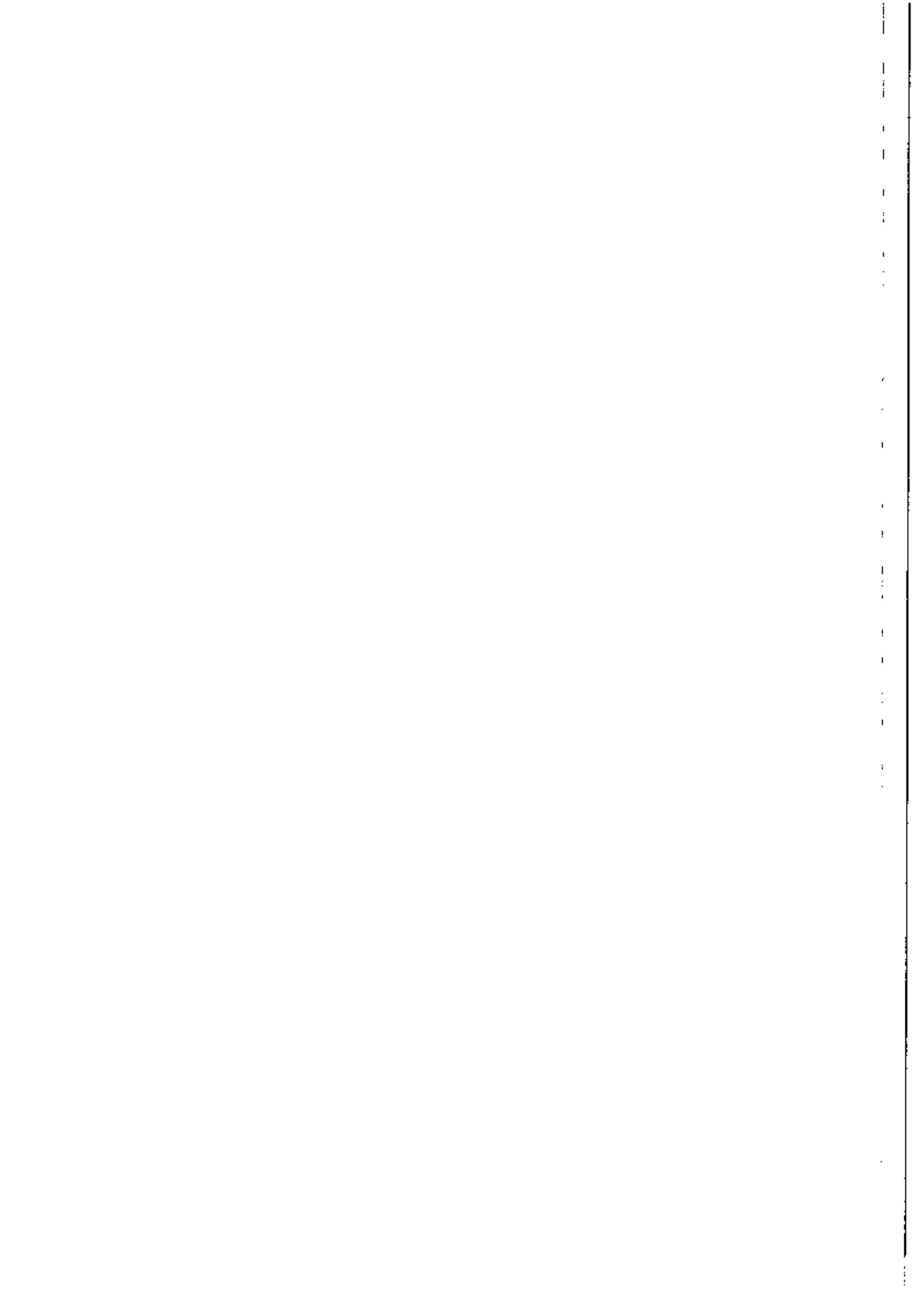
3. Méthode de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Alpha Mos sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à inclure l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités afin d'être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et avec le référentiel comptable.

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.



4. Conversion des comptes des filiales étrangères

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'Euro. Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Eléments du Résultat Global. Les taux de change utilisés sont les suivants:

Devises	31/12/2017	31/12/2016
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,83380	0,94870
Cours moyen	0,88730	0,90340
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	NC	0,00810
Cours moyen	NC	0,00832
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,12813	0,13660
Cours moyen	0,13120	0,13600

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2016 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Notes 9/10/11) ;
- Le crédit d'impôt recherche (Note 16) ;
- La reconnaissance des Impôts différés (Note 12) ;

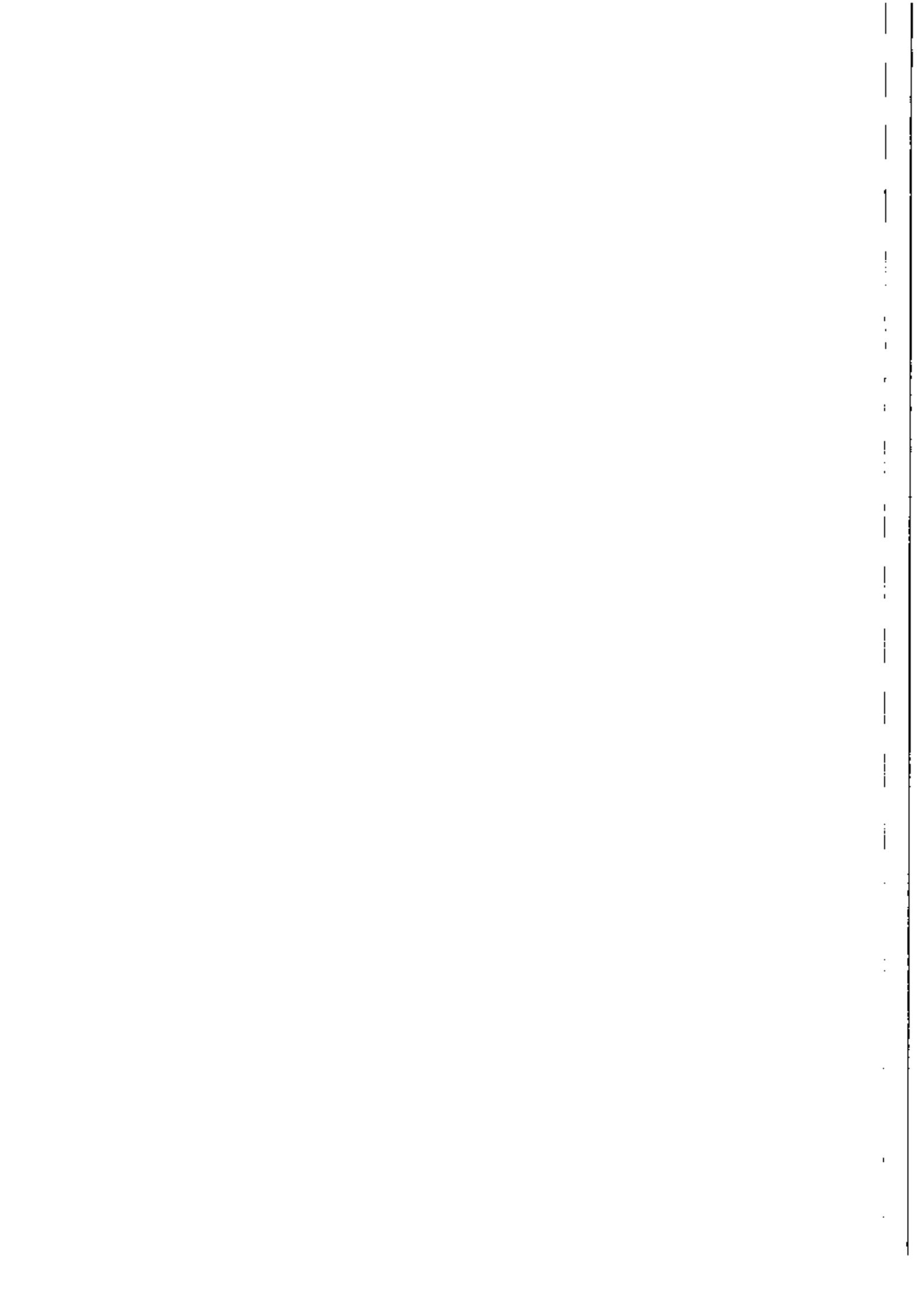
Au 31 décembre 2017, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est déterminé selon l'incoterm défini contractuellement.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

SEIARL D.D.A
 Avenue SCP DONNADEU-JE-MORS-ALVAREZ
 45, rue Jérémy Bentham
 Parc de l'Aéroport
 34473 PEROLS CEDEX
 RCS 382 882 066



Méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires :

Produits	Type de ventes	Type de comptabilisation
Vente d'analyseurs	Livraison en une seule fois	Salon Incoterm contractuel
Ventes d'instruments de laboratoire	Livraison en une seule fois	Salon Incoterm contractuel
Ventes de logiciels	Livraison en une seule fois	Salon Incoterm contractuel
Ventes de consommables	Livraison en une seule fois	Salon Incoterm contractuel
Analyses	Prestations de services	Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations
Maintenance	Contrats de maintenance	Au fur et à mesure de la période couverte par le contrat
Autres prestations	Prestations de services	Au fur et à mesure de la réalisation effective des prestations

8. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à-dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins-values,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

9. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

9.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

- **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances.

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

- **Actifs détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

9.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

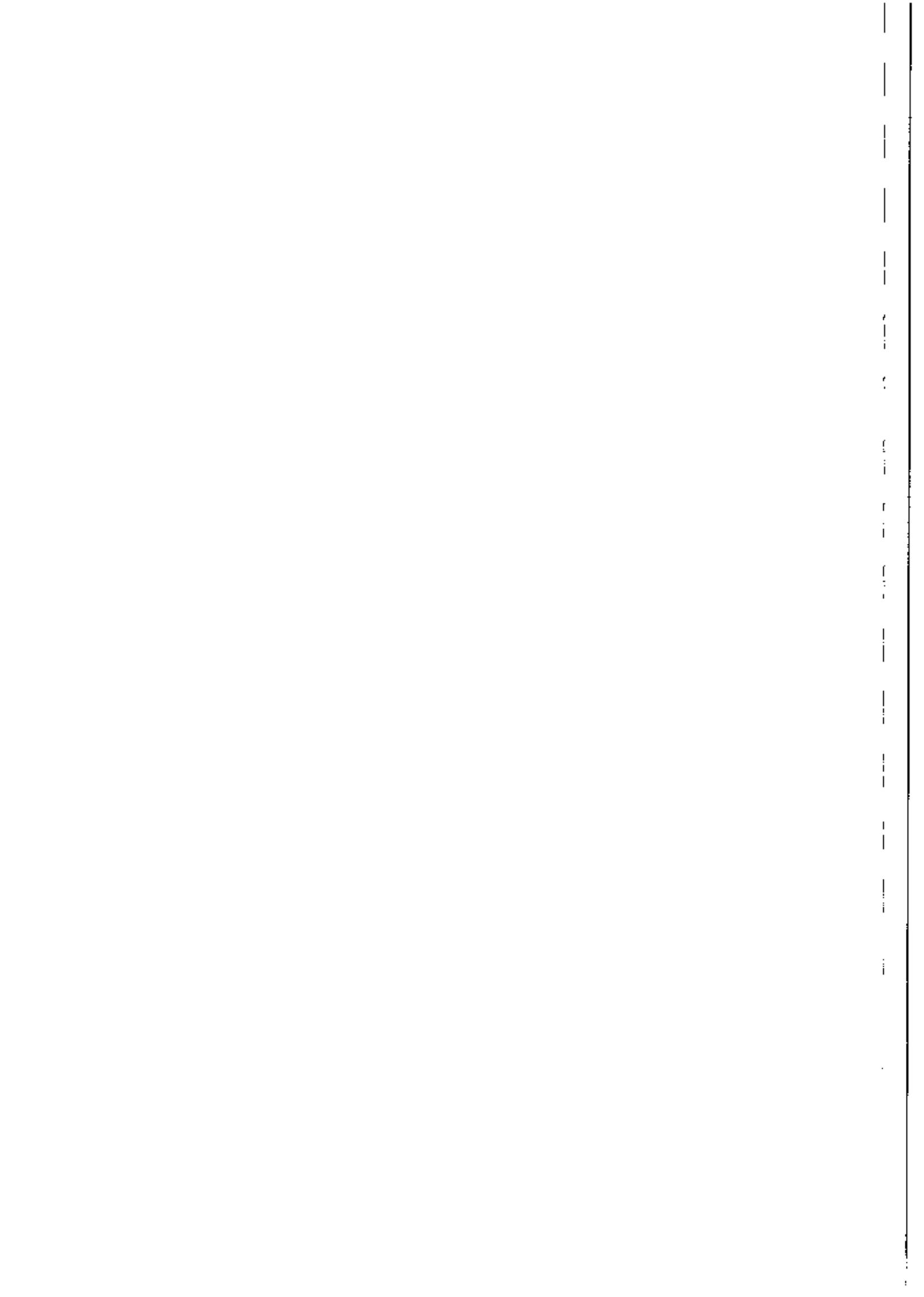
Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

10. Juste valeur

La norme IFRS 13 Évaluation de la juste valeur, publiée en mai 2011 et entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, définit la juste valeur comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

IFRS 13 hiérarchise explicitement les justes valeurs selon les données d'entrées des techniques d'évaluation utilisées :

- Les données d'entrée de niveau 1, au plus haut de la hiérarchie, correspondent aux cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, sans aucun ajustement ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement et pouvant nécessiter la prise en compte d'ajustements ;
- Les données de niveau 3 comprennent les autres données, par définition non observables.



NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389 274 846	6 697 095	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2 114 779	Maryland	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFÉ		1 002 000	Shanghai	100%	100%	IG
BoydSense	(USA)		93 328	Californie	85,71%	85,71%	IG

Alpha MOS SA a cédé l'intégralité de sa participation dans la filiale japonaise le 2 janvier 2017, voir la note 1 "Faits majeurs de la période".

Alpha MOS SA a racheté une partie des titres BoydSense détenus par les minoritaires pour un montant de 9 K€. Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans la filiale est ainsi passé de 75% à 85,71%.

Enfin, le Groupe a liquidé sa filiale Alpha MOS UK qui n'avait plus d'activité depuis 2000.

NOTE 6 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha MOS n'opère que sur un seul secteur d'activité (Instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine.

La filiale chinoise créée en 2011 exerce principalement une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées majoritairement par la société-mère. La société mère opère sur le reste du monde.

La filiale japonaise cédée en janvier 2017 est devenue distributeur pour le Groupe et représente 28% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La répartition géographique s'analyse comme suit :

	Social Alpha MOS America Inc	Social Alpha MOS Japan	Social Alpha MOS Chine	Social Alpha MOS France	Social BoydSense	Social Elimination	Total
--	------------------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------------	---------------------	-----------------------	-------

En K€

Au 31 décembre 2017 (12 mois)

Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 143		710	3 516	68	- 1 381	4 054
Valeur comptable des actifs (2)	601		391	6 490	161		7 641
Résultat opérationnel	- 378		115	- 2 013	- 628		- 2 904
Investissements corporels et incorporels (2)			18	776			792

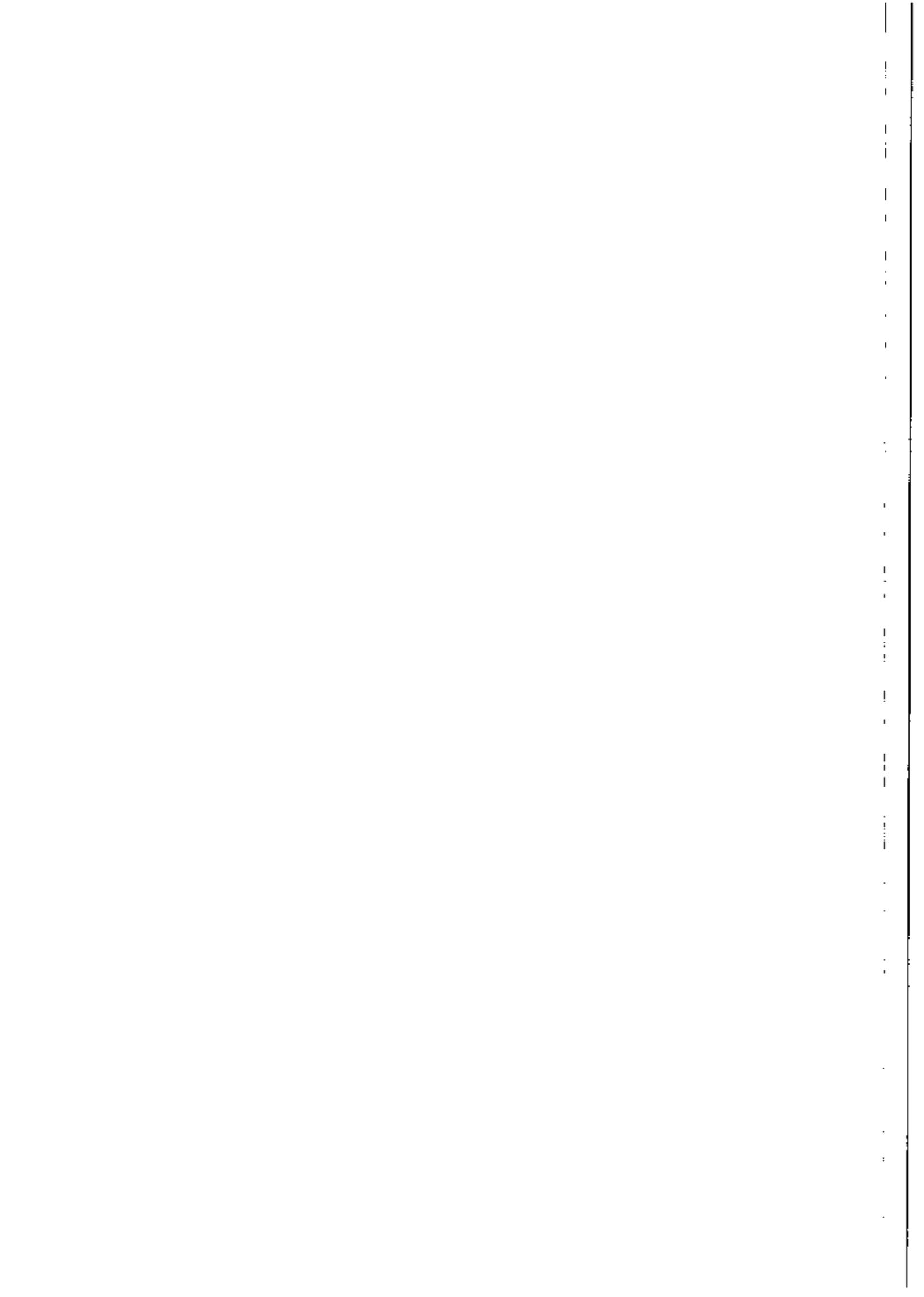
Au 31 décembre 2016 (12 mois)

Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 487	2 538	212	4 834	134	- 1 738	7 469
Valeur comptable des actifs (2)	752	772	342	9 111	501		11 478
Résultat opérationnel	149	29	- 172	298	- 554		252
Investissements corporels et incorporels (2)	2	25	17	757	1		802

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

SELARI D.D.A
Ancienne SCP DOWMAD EL GERONS-ALVAREZ
45, rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



NOTE 7 - ECART D'ACQUISITION

Principe comptable

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1er octobre 2009. En application d'IFRS3R, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque regroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom Installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€.

Au cours de l'exercice, le Groupe a cédé l'ensemble de ses stocks relatifs à Périchrom, dans le cadre d'un arrêt de cette activité qui était non stratégique pour le Groupe. Ainsi, l'écart d'acquisition qui était totalement déprécié depuis le 31 décembre 2015, a également été sorti du bilan consolidé.

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principe comptable

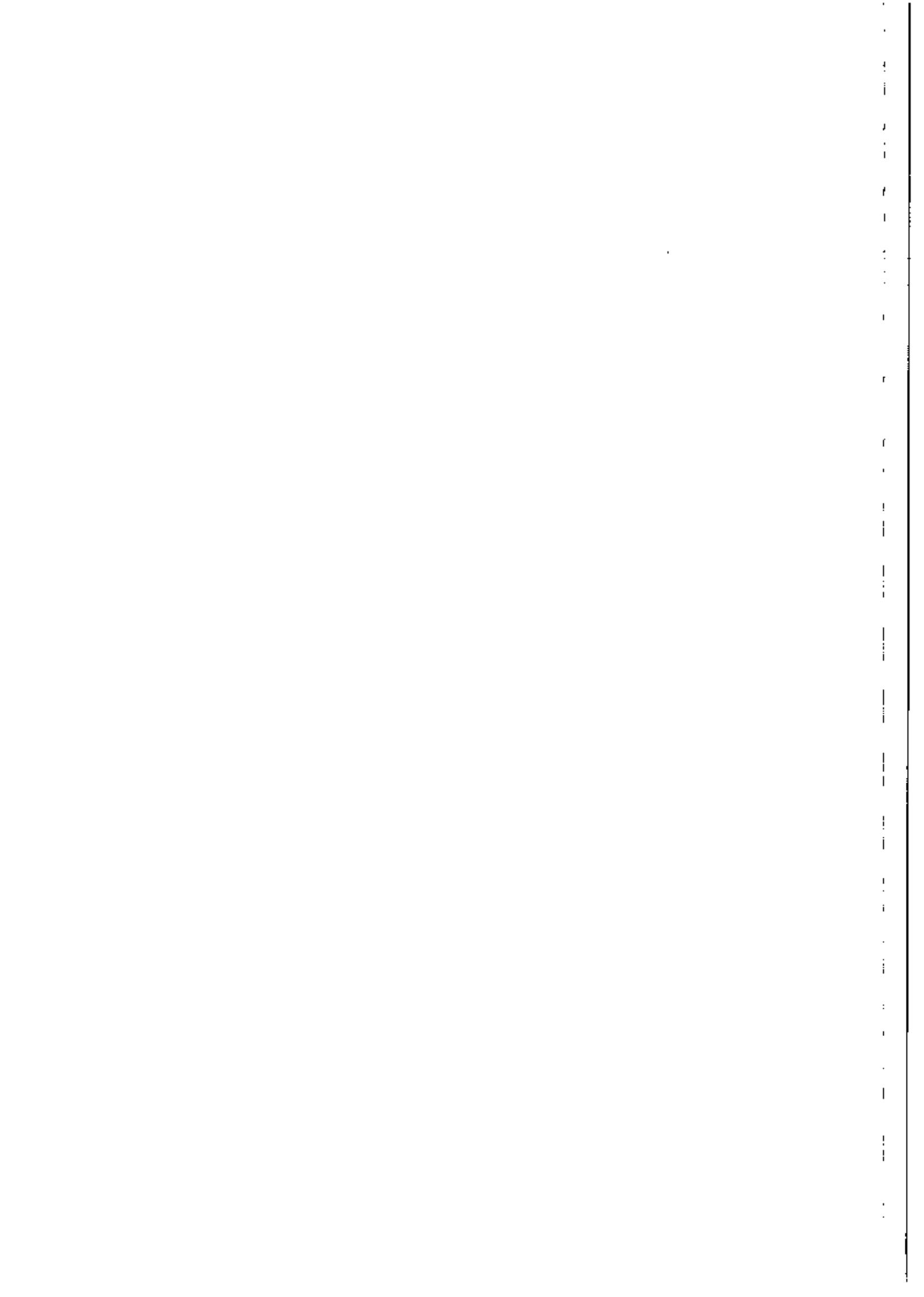
1. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,
- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.



La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.

L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, le Groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le Groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

2. Autres immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

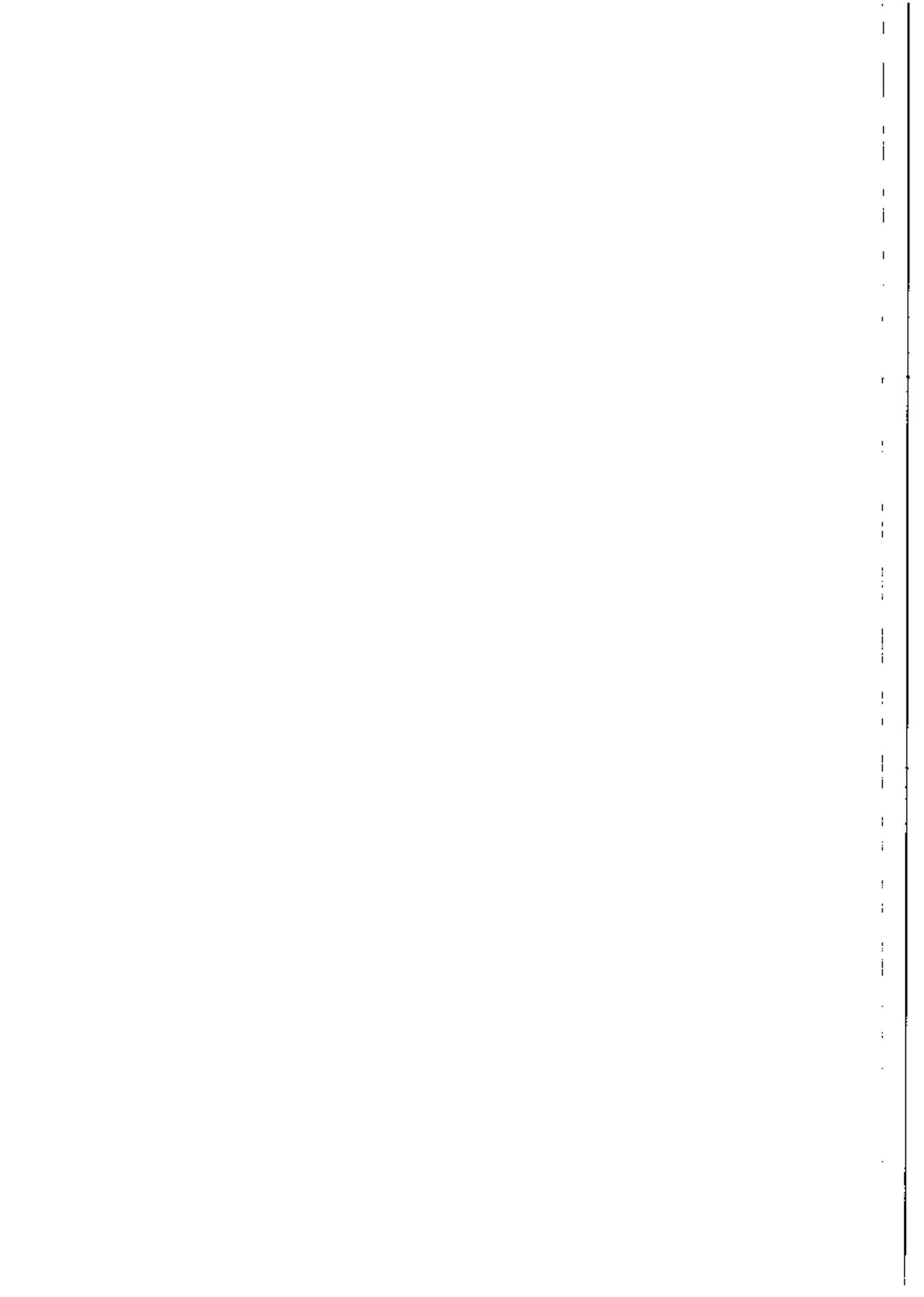
Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

3. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.



Les variations des immobilisations incorporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit:

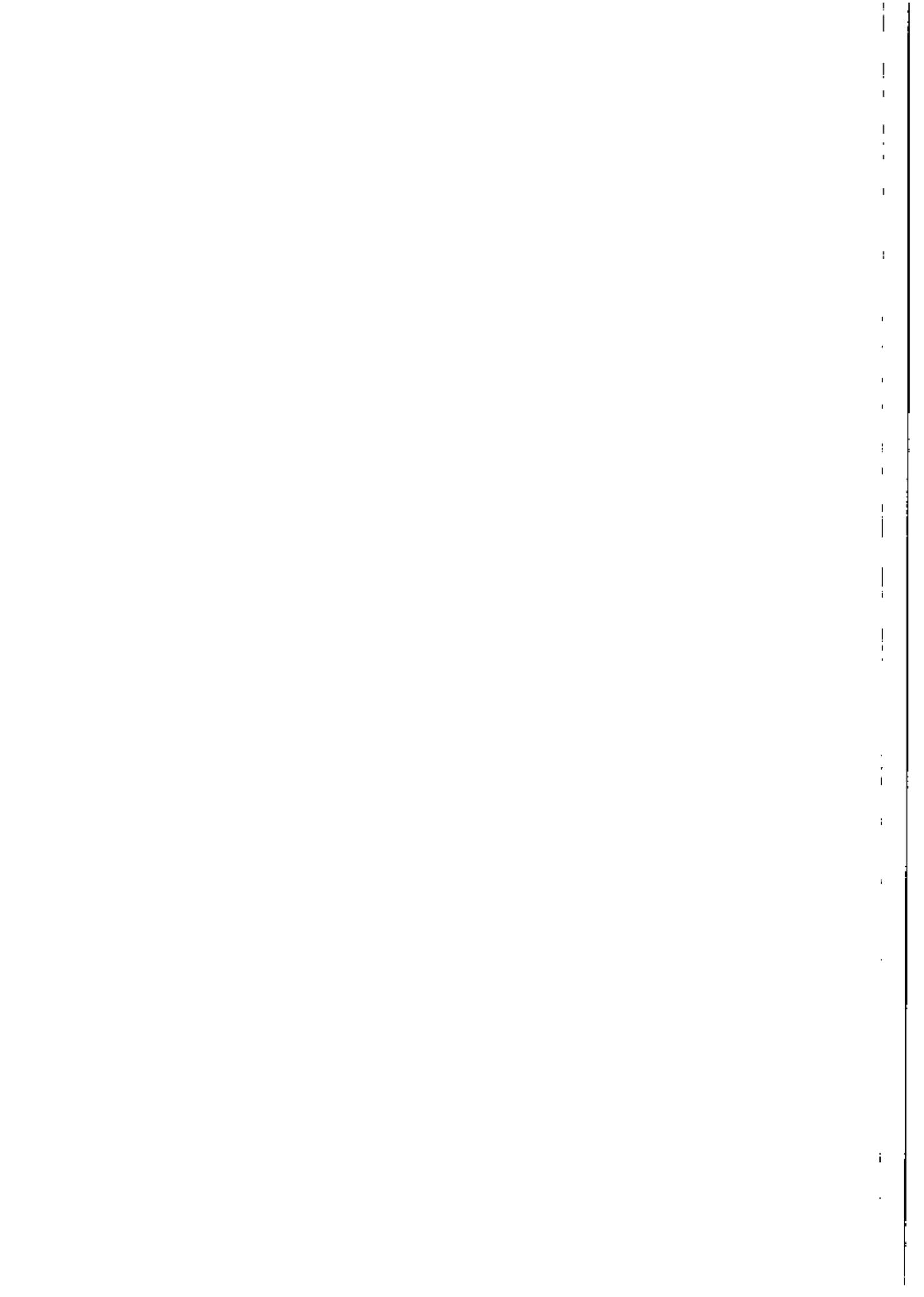
31 décembre 2017					
En K€	31/12/2016	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Reclassements	31/12/2017
Valeurs brutes					
Frais de développement	1 422	526			1 948
Brevets	313	25	82	23	279
Brevets en cours de validation	68	46	26		88
Logiciels	252	25		23	254
Logiciels en cours	14	4			18
Total	2 069	626	108	-	2 587

Amortissements et Dépréciations					
	31/12/2016	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Reclassements	31/12/2017
Amortissement & Déprec des frais de R&D	385		-	3	385
Amortissement & Déprec des brevets	259	13	82	16	206
Amortissement & Déprec logiciels	121	37	-	13	145
Total	765	50	82	-	736
Valeur nette	1 305				1 851

31 décembre 2016					
En K€	31/12/2015	Augmentations de la période	Diminutions de la période		31/12/2016
Valeurs brutes					
Frais R&D	1 165	422	165		1 422
Brevets	313	-	-		313
Brevets en cours de validation	68	-	-		68
Logiciels	104	148	-		252
Logiciels en cours	-	14	-		14
Total	1 650	584	165		2 069

Amortissements et Dépréciations					
	31/12/2015	Augmentations de la période	Diminutions de la période		31/12/2016
Amortissement & Déprec des frais de R&D	773	14	402		385
Amortissement & Déprec des brevets	259	-	-		259
Amortissement & Déprec logiciels	97	24	-		121
Total	1 129	38	402		765
Valeur nette	521				1 305

L'évolution des frais de R&D immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38. Historiquement, le groupe Alpha MOS opère sur un secteur opérationnel unique, à savoir "l'instrumentation". Il n'y a pas de niveau inférieur permettant de rattacher des flux de trésorerie indépendants de l'activité. Par conséquent les tests de dépréciation se font à ce niveau.



NOTE 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Principes comptables****1. Evaluation des actifs corporels**

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

2. Contrats de location

- **Location financement**

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

- **Location simple**

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location-simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat

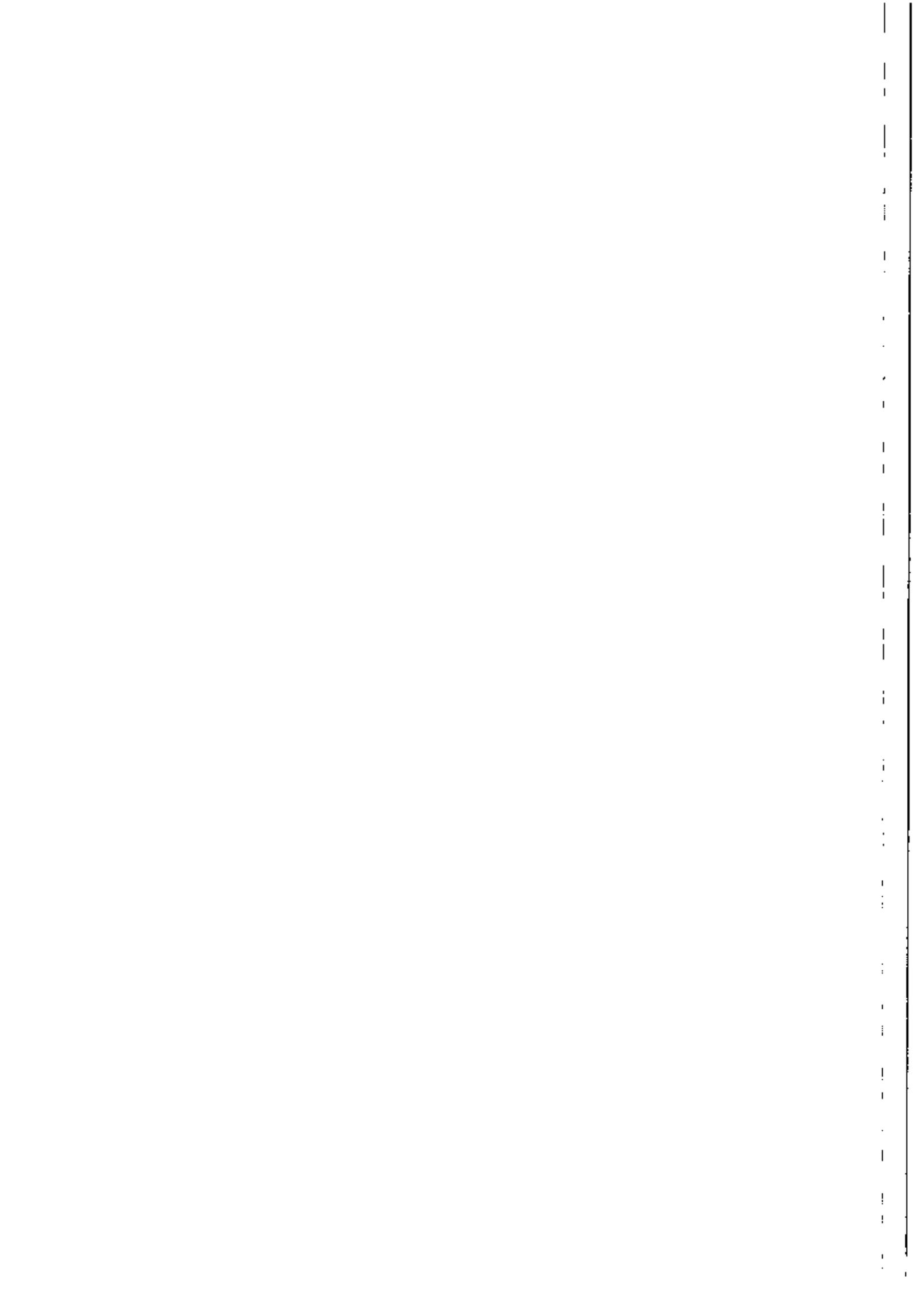
Au 31 décembre 2017, le Groupe n'est engagé dans aucun contrat de financement mais seulement dans des contrats simples.

3. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.



Les variations des immobilisations corporelles au cours des deux derniers exercices s'analysent comme suit:

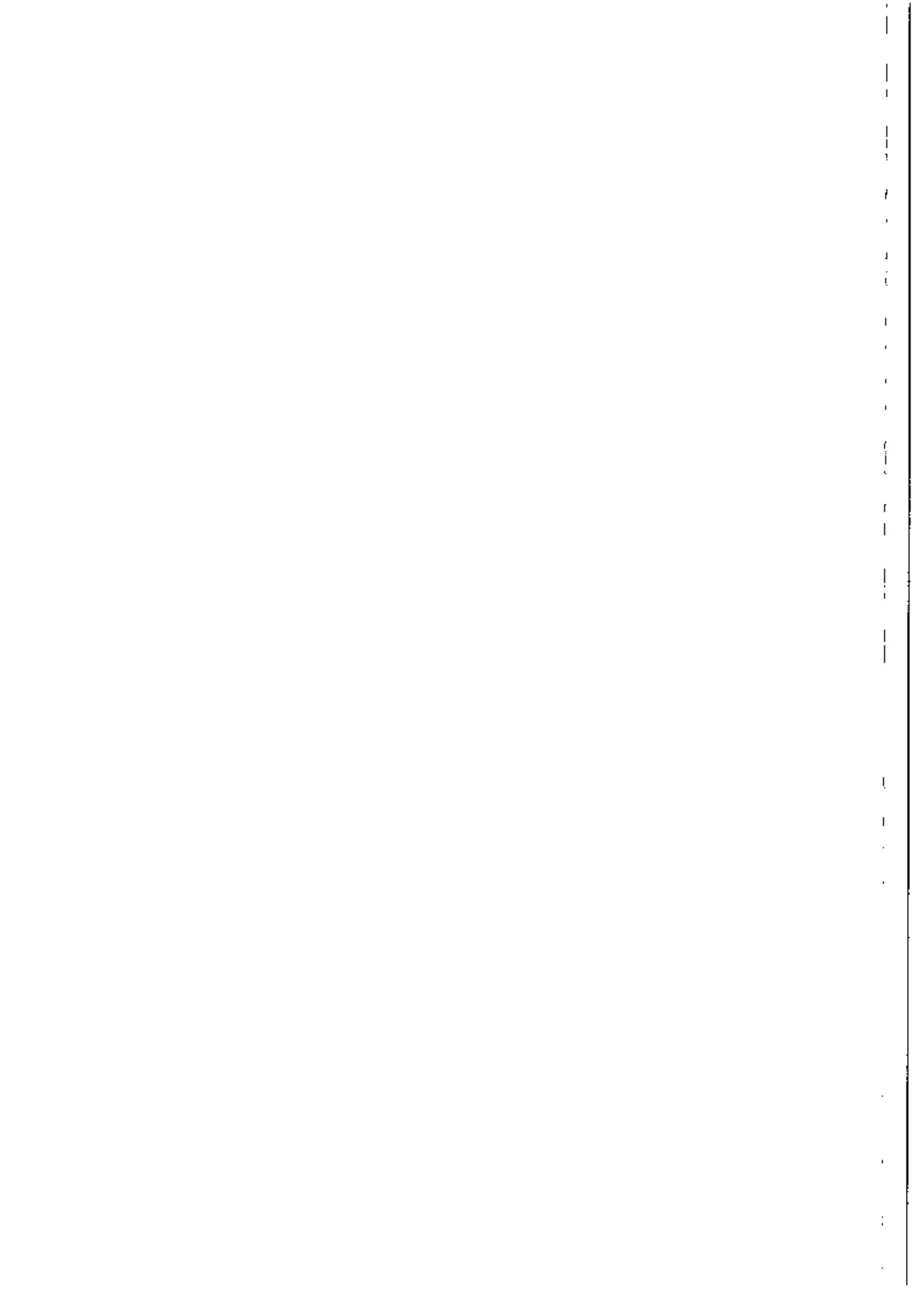
31 décembre 2017							
Valeurs brutes	En KC	31/12/2016	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2017
Installations générales		84	86	198		130	102
Installations Techniques, Matériel et Outillage		1 006	68	-	19	85	1 140
Autres immobilisations		188	16	-	3	138	63
Total		1 278	170	198	-	22	1 305

Amortissements et Dépréciations							
En KC		31/12/2016	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclassements	31/12/2017
Amort. & Dépréc. Installations générales		84	31	198		93	10
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage		852	46	-	18	84	964
Amort. & Dépréc. Autres immobilisations		124	19	-	1	103	39
Total		1 060	96	198	-	19	1 013
Valeurs nettes		217					292

31 décembre 2016							
Valeurs brutes	En KC	31/12/2015	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclass IFRS 5	31/12/2016
Installations générales		84					84
Installations Techniques, Matériel et Outillage		962	83	21	6	24	1 006
Autres immobilisations		444	39	24	25	296	188
Total		1 490	122	45	31	320	1 278

Amortissements et Dépréciations							
En KC		31/12/2015	Augmentations de la période	Cessions de la période	Variation change	Reclass IFRS 5	31/12/2016
Amort. & Dépréc. Installations générales		84					84
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage		835	48	16	6	21	852
Amort. & Dépréc. Autres immobilisations		334	27	10	22	249	124
Total		1 253	75	26	28	270	1 060
Valeurs nettes		237					217

La colonne "reclassement IFRS 5" correspond aux actifs et passifs de la filiale japonaise reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dès le 31 décembre 2016.



NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>En K€</i>	31/12/2016	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2017
Valeurs brutes				
Prêts	47	9	-	55
Dépôts et cautionnements	98	29	-	79
Valeurs mobilières de placement (a)	45			45
Total	190	38	-	178
Dont écart de conversion				
Provision sur dépôt et cautionnement				-
Total	-	-	-	-
Valeur nette	190			178

(a) Ces éléments sont nantis et ne présentent pas de caractère liquide.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS**Principe comptable**

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir note 25).

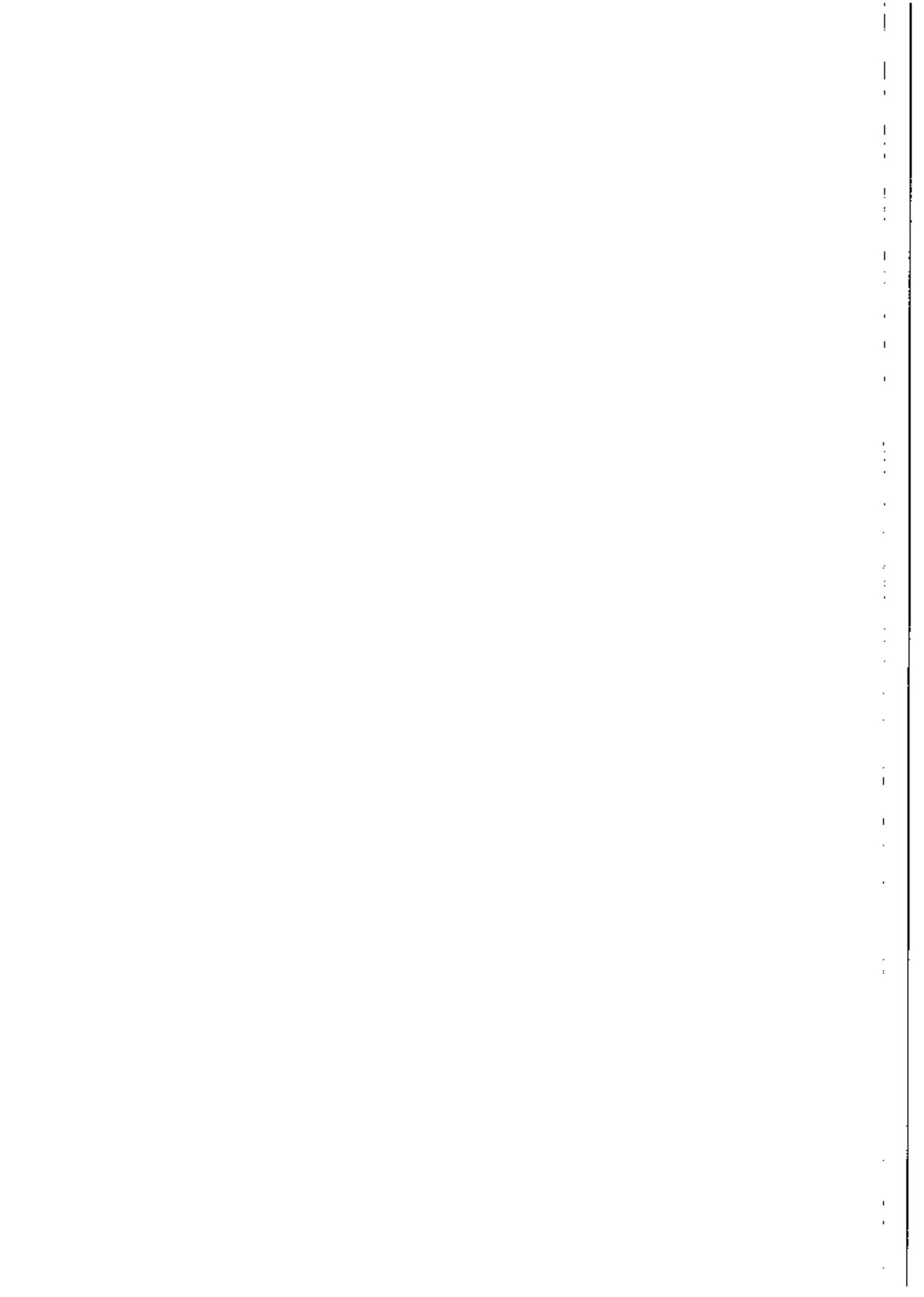
Au 31 décembre 2017, le Groupe a une créance de 110 K€ à échéance 31/01/2019, en lien avec le crédit-vendeur accordé sur la cession des titres de la filiale japonaise, voir note 1 "Faits majeurs de la période". Cette créance n'a pas fait l'objet d'une actualisation, l'impact étant jugé non significatif.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS**Principe comptable**

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.



Les stocks à la clôture se détaillent comme suit:

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs brutes		
Matières premières	888	957
Produits finis	264	406
Total	1 152	1 363
Provisions		
Matières premières	289	444
Produits finis	100	83
Total	389	527
Valeur nette	763	836

La diminution du stock de matières premières s'explique notamment par la cession du stock PERICHROM pour 42 K€, à l'origine d'une sortie de stock de 170 K€ en valeur brute. La cession du stock PERICHROM impacte le résultat de l'exercice de - 17 K€ après reprise des dépréciations constatées.

Les provisions portent sur une pluralité de références. Les stocks nécessitant une dépréciation afin de les ramener à leur valeur nette de réalisation sont identifiés sur la base des délais de rotation, ce calcul étant ajusté en fonction d'obsolescences spécifiques.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En K€	Montant	Moins	Moins de	Plus de
Valeurs Brutes	Total	d'un an	5 ans	5 ans
Clients douteux	34		34	
Clients et comptes rattachés	795	795		
Total	829	795	34	-
Provisions pour dépréciation	34		34	
Valeur Nette	795	795	-	-
<i>Rappel 31/12/2016 - Valeur nette</i>	<i>1 014</i>	<i>1 014</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le service commercial et le service de l'administration des ventes analysent le risque de non recouvrement au regard de l'antériorité des créances ainsi que de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Créances clients échues et non dépréciées	31/12/2017	31/12/2016
En K€		
Depuis moins de 30 jours	146	224
Depuis 30 à 60 jours	78	98
Depuis 60 à 90 jours	- 1	116
Depuis 90 jours ou plus	23	32
Total des créances clients échues et non dépréciées	246	470

SELARL D.D.A

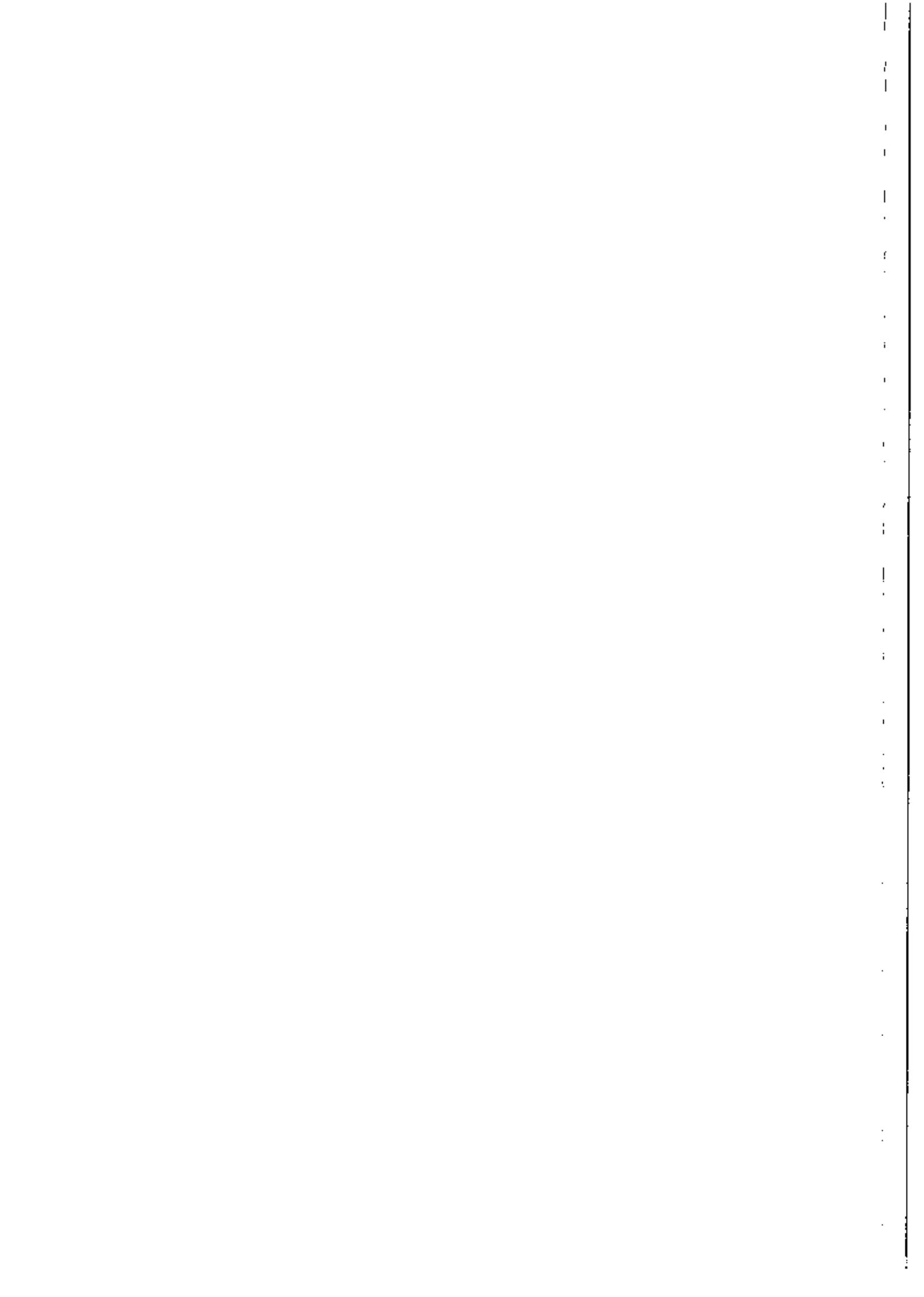
Ancienne SCP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ

45, rue Jérémy Bentham

Parc de l'Aéroport

34473 PEROLS CEDEX

RCS 382 882 066



NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

Provisions pour dépréciation En K€	Note	31/12/2016	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisés	31/12/2017
sur Créances douteuses	13	88	10	64		34
sur Stocks et En-Cours	12	527	21	141	17	390
Total		615	31	205	17	424

La reprise utilisée de provision sur stocks de 141 K€ concerne la cession du stock PERICHROM (cf Note 12).

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Créances fiscales (TVA)	298	415
Acomptes fournisseurs	46	126
Créances sociales	19	23
Créditeurs divers	223	2
Crédits d'impôts	405	296
Charges constatées d'avance	97	126
Total	1 088	987

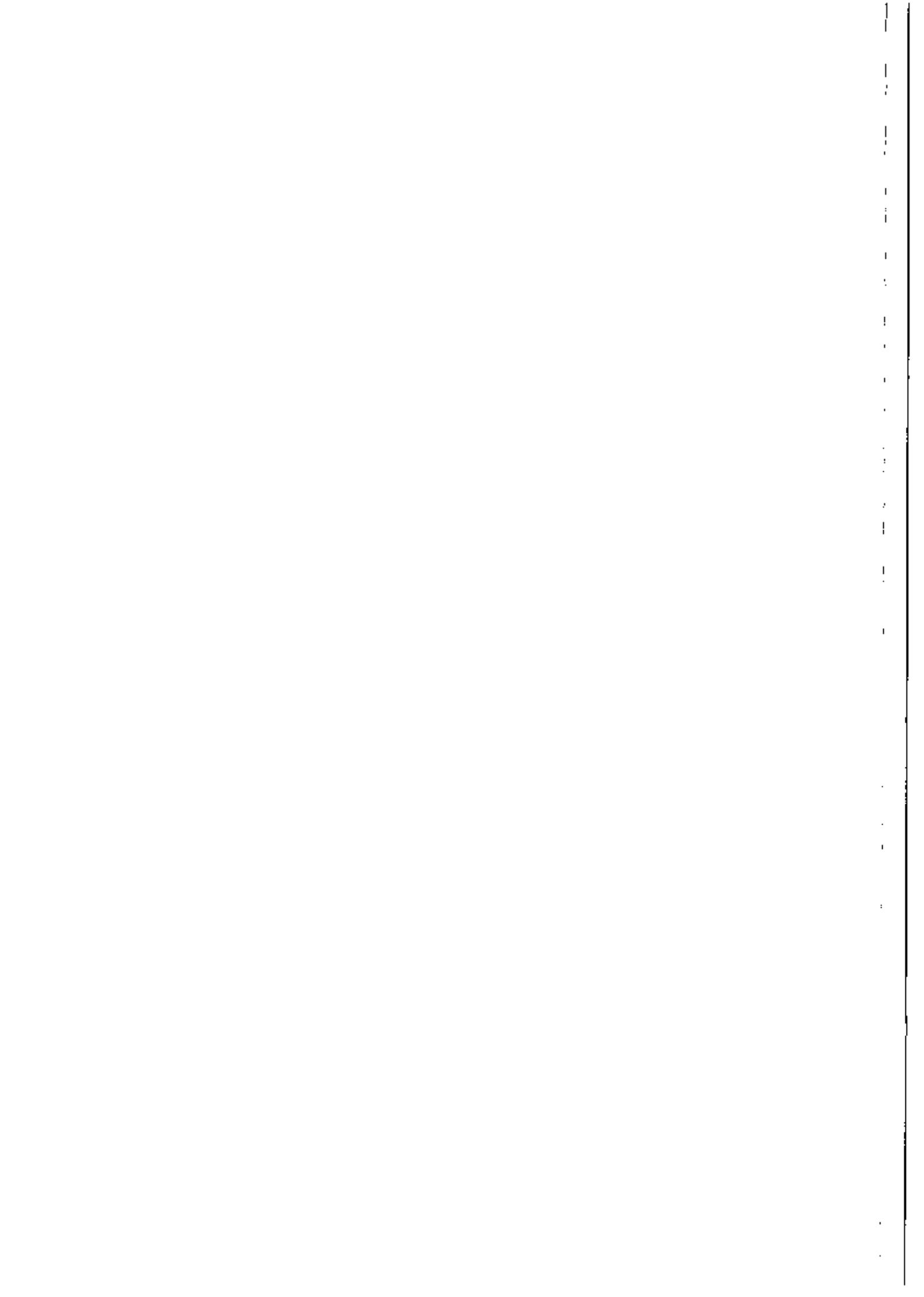
Le poste Crédits d'impôts ne concerne que les crédits relatifs à l'année 2017 de la société Alpha MOS France, principalement au titre du crédit impôt recherche (328 K€), du crédit d'impôt innovation (33 K€) et du CICE (44k€).

Le poste Créditeurs divers concerne notamment les 220 K€ à recevoir fin janvier 2018 en lien avec la cession de la filiale japonaise.

NOTE 16 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS

La trésorerie se répartit comme suit au 31 décembre 2017 :

en K€	31/12/2017	31/12/2016
Apha MOS France	2 287	5 759
Alpha MOS America	149	300
Alpha MOS Japon	NC	198
Alpha MOS Chine	86	41
Boyd Sense	39	419
Total	2 561	6 717



NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social était composé de 33 485 474 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,20 €	33 485 474	-	-	33 485 474

Au 31 décembre 2017, il reste 32.198 titres autodétenus comme au 31 décembre 2016.

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**Principe comptable**

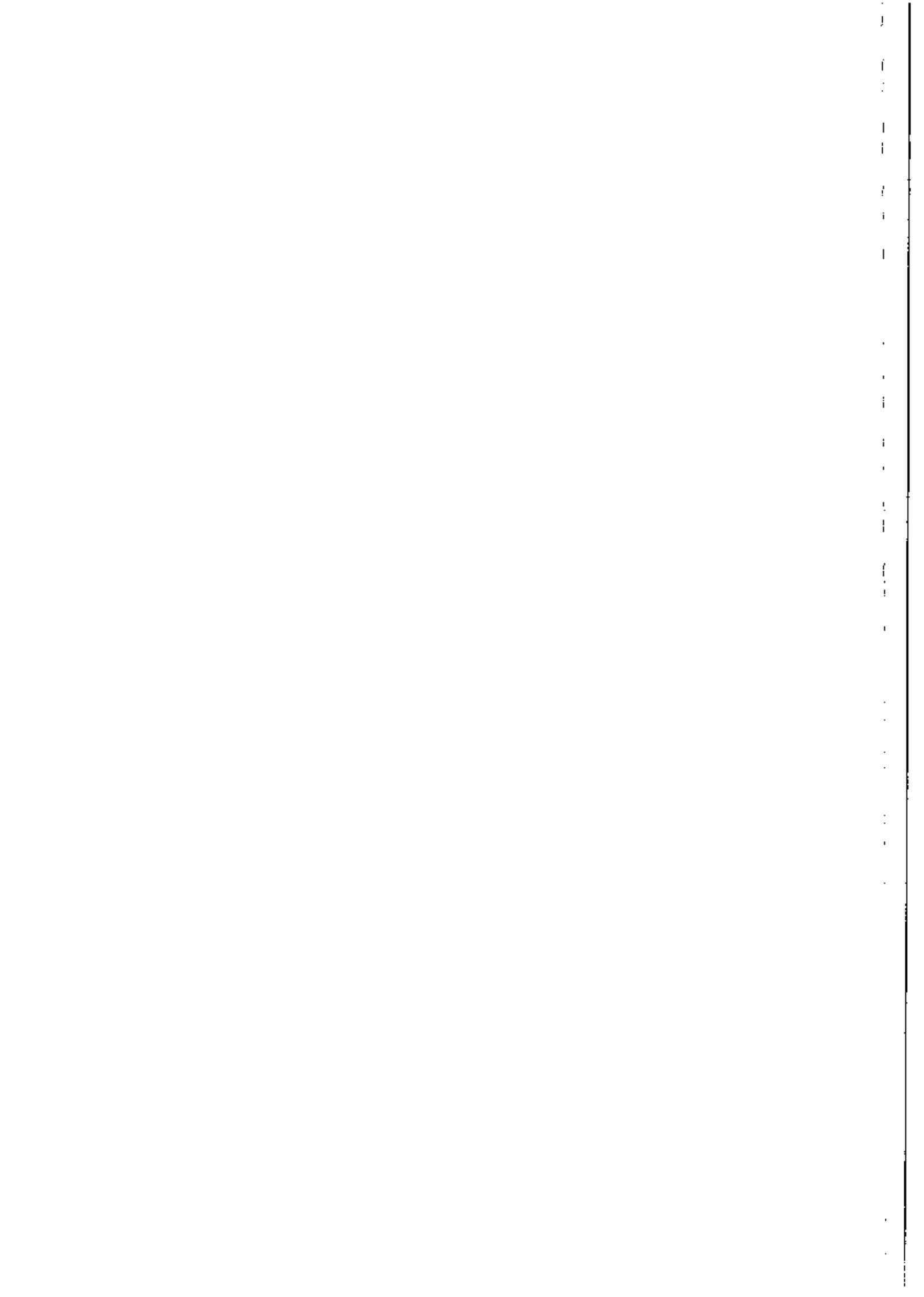
Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions évoluent comme suit sur l'exercice:

En K€	31/12/2016	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2017
Provisions pour					
Litiges	-	-	-	-	-
Indemnités de Départ en Retraite	98	13	-	-	111
Total	98	13	0	0	111

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.



NOTE 19 – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Principe comptable

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

- Indemnités de départ en retraite

Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services courants (i.e. : de la période) est présenté en tant que charges de la période soit en « Frais administratifs et commerciaux » soit en « Frais de recherche » au regard de la fonction de chacun des salariés concernés.

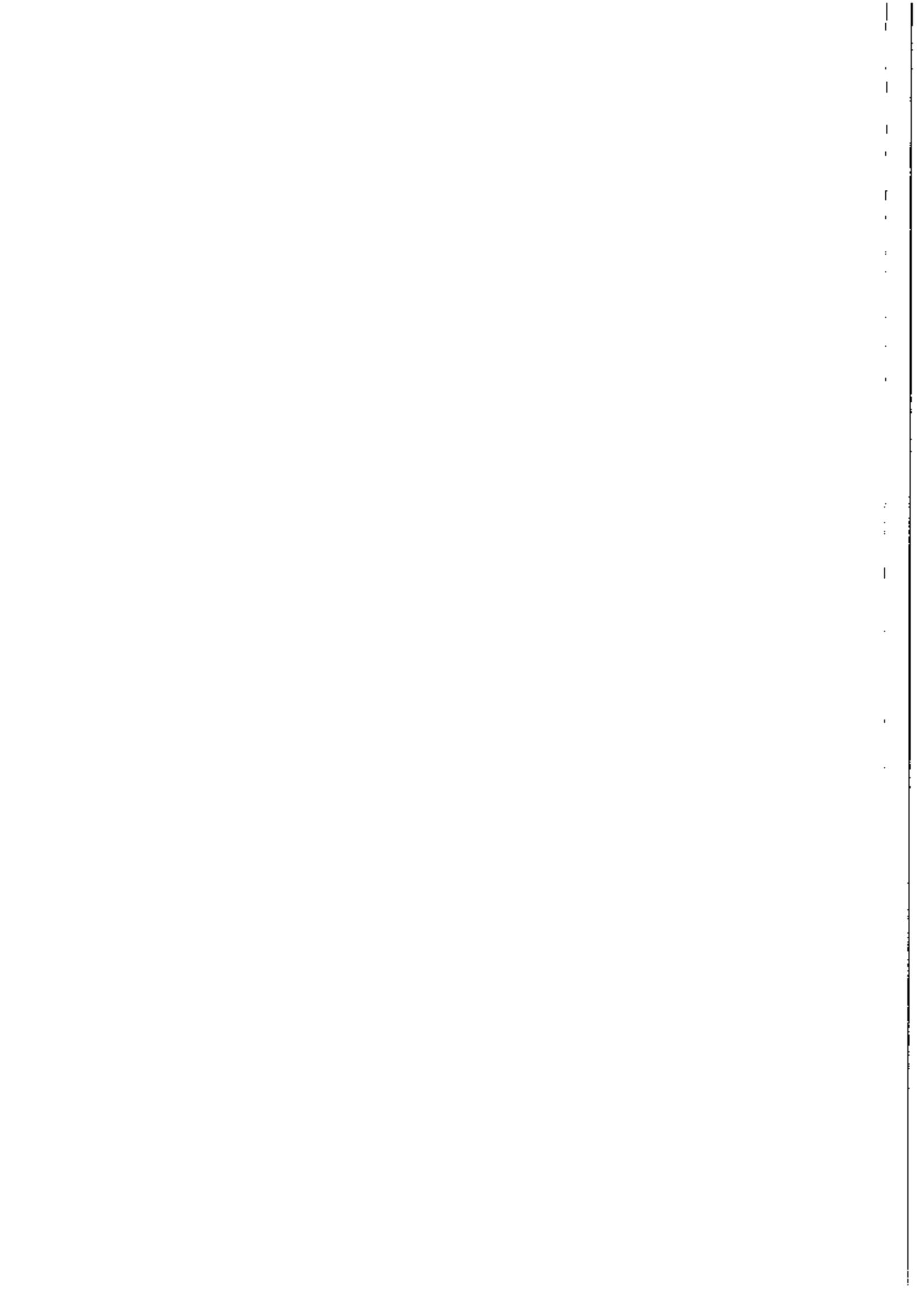
Les engagements de retraite reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,30 % au 31 décembre 2017 (1,48% au 31 décembre 2016),
- Taux de progression des salaires : 1 % au 31 décembre 2017, (1% au 31 décembre 2016),
- Table de mortalité : TH/TF 00-02 comme au 31 décembre 2016,
- Age de départ : 67 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2017 selon ces hypothèses s'élève à 111 K€ (cf note 18) et impacte le résultat consolidé de l'exercice pour -9 K€, et les OCI pour -4 K€.

Une variation du taux d'actualisation de +1% ou de -1% n'aurait pas d'impact sur le résultat.

Une variation du taux d'actualisation de +1% impacterait les OCI de +21 k€, une variation de -1% impacterait les OCI de -27 K€.



NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS a long terme et autres passifs non courants (HORS PROVISIONS)

En K€ Valeurs au 31 décembre 2017	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires et assimilés (Dont 831 K€ au titre du plan d'apurement)	1 204	798	404
Total des passifs financiers à long terme	1 204	798	404
Autres dettes	127	84	43
Dettes fournisseurs à plus d'un an	467	145	321
Dettes sociales à plus d'un an	376	328	49
Dettes fiscales à plus d'un an	144	70	74
Total des autres passifs non courants	1 114	627	487
Total	2 318	1 425	891

En K€ Valeurs au 31 décembre 2016	Montant total	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts bancaires et assimilés (Dont 896 K€ au titre du plan d'apurement)	1 269	683	586
Total des passifs financiers à long terme	1 269	683	586
Autres dettes	134	72	62
Dettes fournisseurs à plus d'un an	490	99	391
Dettes sociales à plus d'un an	386	281	105
Dettes fiscales à plus d'un an	153	60	93
Total des autres passifs non courants	1 163	512	651
Total	2 432	1 195	1 237

Les autres passifs non courants sont composés des dettes financières, des dettes fournisseurs, dettes sociales et fiscales et autres dettes qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société validé initialement le 19 septembre 2014 par le tribunal de commerce de Toulouse selon les modalités suivantes :

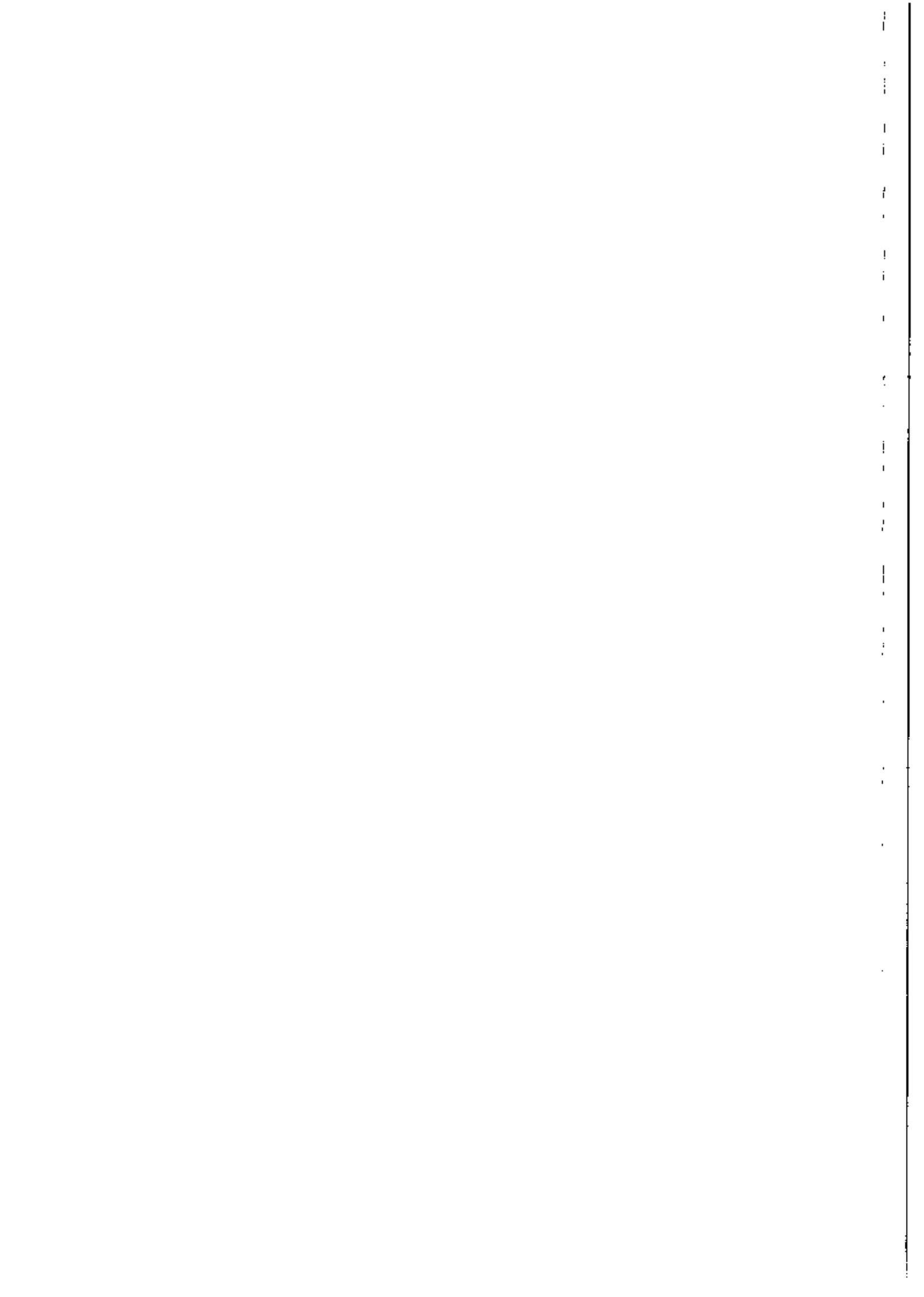
- ⇒ 9 échéances annuelles progressives (année 1 : 4%, Année 2 : 6%, Année 3 : 8%, Année 4 : 8%, Année 5 : 8%, Année 6 : 16,5%, Année 7 : 16,5%, Année 8 : 16,5%, Année 9 : 16,5%),
- ⇒ règlement en 36 trimestrialités entre les mains du commissaire à l'exécution du plan.

Ces modalités ne concernent pas les créanciers qui ont choisi l'option 2 proposée lors de la modification du plan validée le 25 octobre 2016 par le tribunal de commerce de Toulouse. Cette option prévoit dans ce cas un règlement de 50% des créances pour solde de tout compte, en deux annuités de 25% chacune.

Le montant des remboursements dans le cadre du plan au cours de la période s'élève à 218 K€.

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -72 K€.

SELARL D.D.A
Ancienne SCP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45 rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Dettes financières (part à moins d'un an)	108	111
Fournisseurs et comptes rattachés	696	1 121
Avances reçues	89	277
Dettes sociales et fiscales	547	445
Autres dettes	49	27
Produits constatés d'avance	266	213
Total des autres dettes et comptes de régularisation	952	963
Total	1 756	2 195

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :	
Dettes bancaires (dans le plan d'apurement)	13 k€
Avances remboursables (dans le plan d'apurement)	57 k€
Autres prêts (BPI / dans le plan d'apurement)	38 k€
Total	108 k€

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

La société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2017 au titre de passifs éventuels.

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Néant

NOTE 24 – IMPOTS**Principe comptable**

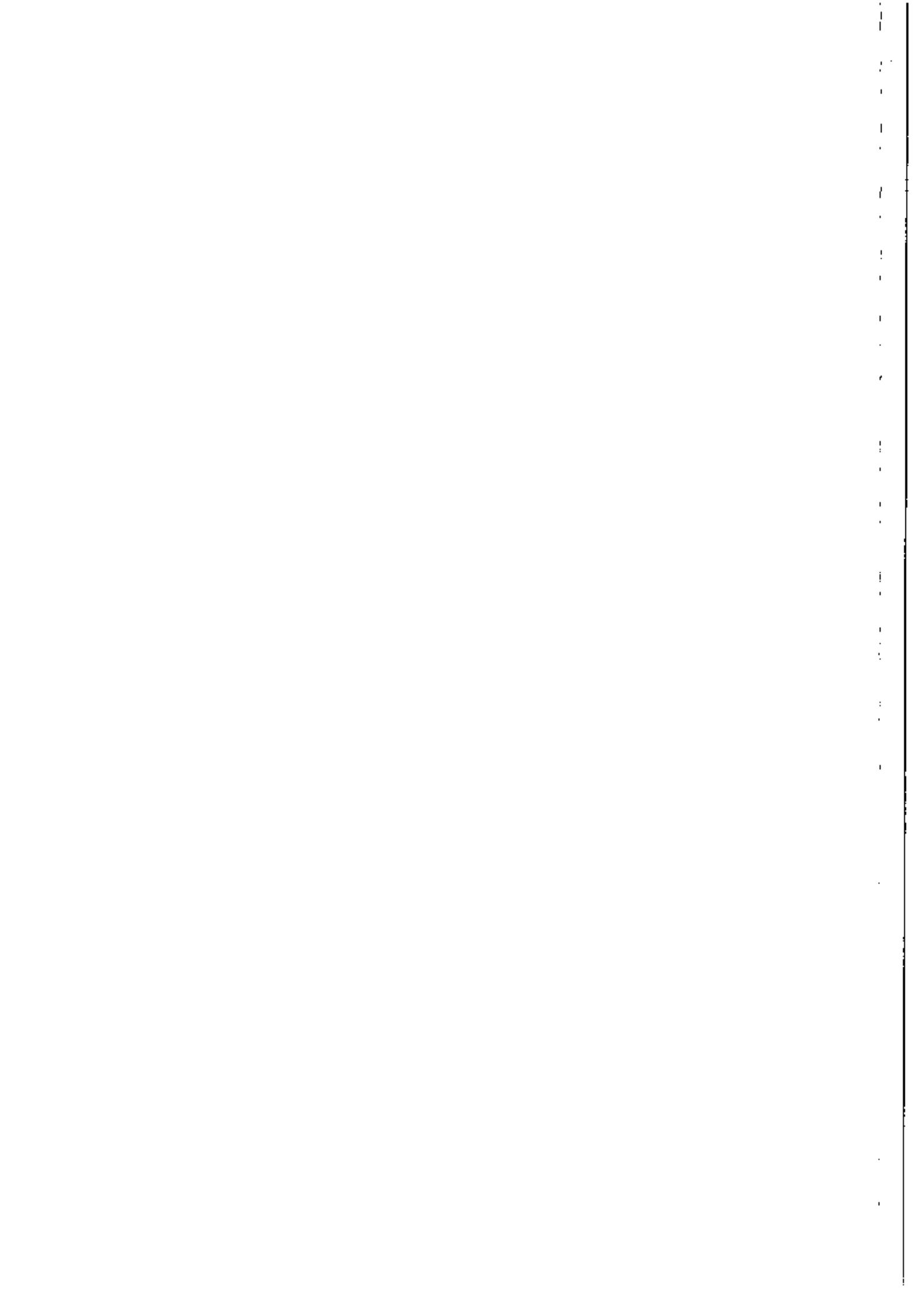
Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 28 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs sur la base des prévisions d'activité, ils ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés. A titre d'information, le montant théorique des impôts Différés Actifs au 31 décembre 2017 s'éleve à 7 194 K€ (base de 23 314 K€, dont 16 476 K€ concernant la France).

SELARL D.D.A
Ancienne SCP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45,rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



Preuve d'impôt

<i>En K€</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat comptable avant impôts	-3 675	-351
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	1 029	117
Différences permanentes		
Crédits d'impôts	113	98
Incidence des pertes fiscales sur le résultat		
Déficits non activés	-1140	-245
Autres		
Charge d'impôt effective	2	-30

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

La répartition des charges de personnel sur l'exercice est la suivante :

<i>en K€</i>	31/12/2017	31/12/2016
Alpha MOS France	2 214	2 099
Alpha MOS Japon	NC	672
Alpha MOS America	272	233
Alpha MOS Chine	200	137
BoydSense	388	231
Total	3 074	3 371

Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Les charges de personnel tiennent compte d'un crédit d'impôt de 44 K€ venant réduire les charges sociales.

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES**Principe comptable**

Les autres produits des activités courantes incluent les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique.

La part de subventions correspondant aux travaux sur les programmes de développement activés est affectée en diminution des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement.

La part de subventions correspondant aux travaux sur les programmes de développement non activés est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

<i>En K€</i>	31/12/2017	31/12/2016
Subventions d'Exploitation	5	-
Production immobilisée	720	517
Divers	41	26
Transferts de charges	-	61
Crédit d'impôt	174	165
Total	940	769

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 1 482 k€ contre 1.293 k€ pour l'exercice du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

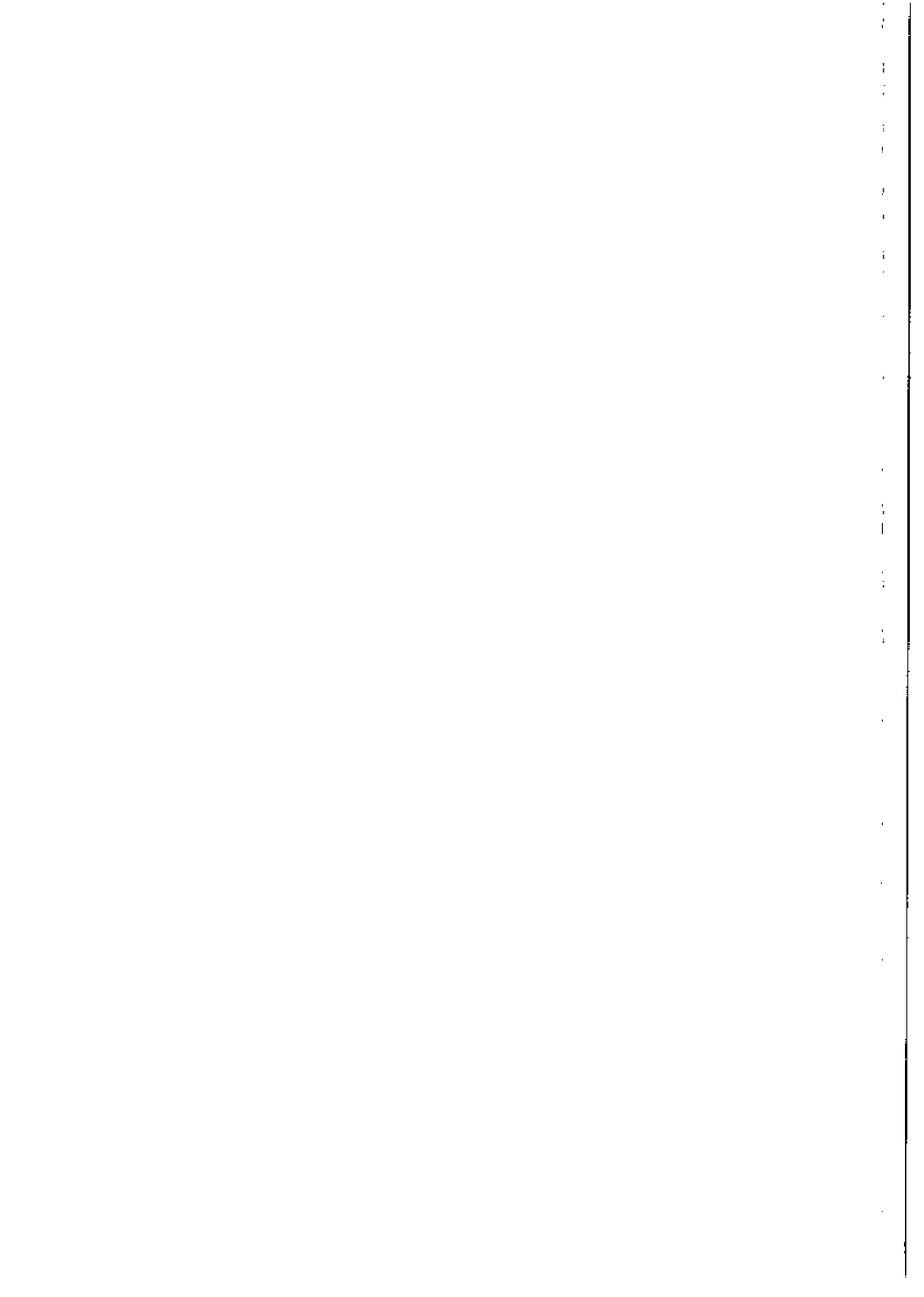
Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

<i>En K€</i>	31/12/2017	31/12/2016
Abandons de créances		404
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles		385
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	174	
Total des autres produits non courants	174	789
Amendes et pénalités diverses		
Produits \ Charges sur cessions d'immo.		-156
Coût du licenciement économique		-517
Dotations aux provisions exceptionnelles	-21	
Total des autres charges non courantes	-21	-673
Total	153	116



NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

En K€		31/12/2017	31/12/2016
Résultat de Change	-	698	248
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur		-	-
Dotations \ Reprises sur provisions financières		-	-
Autres Produits		1	17
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	-	72	172
Charges financiers	-	1	64
Autres Produits \ Charges financiers		-	-
Total	-	770	29

Le résultat financier est composé de l'effet de la désactualisation des dettes à plus d'un an (cf note 20) qui génère sur la période une charge financière de 72 K€.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Il n'y a plus d'instrument dilutif en circulation au 31 décembre 2017. Ceci n'inclut pas les actions pouvant être créées au titre des délégations donnés au Conseil d'Administration par l'Assemblée générale du 26 aout 2016 (Note 34)

NOTE 31 – EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2017	31/12/2016
Effectif moyen France	34	34
Effectif moyen Filiales	14	17
Total	48	51

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

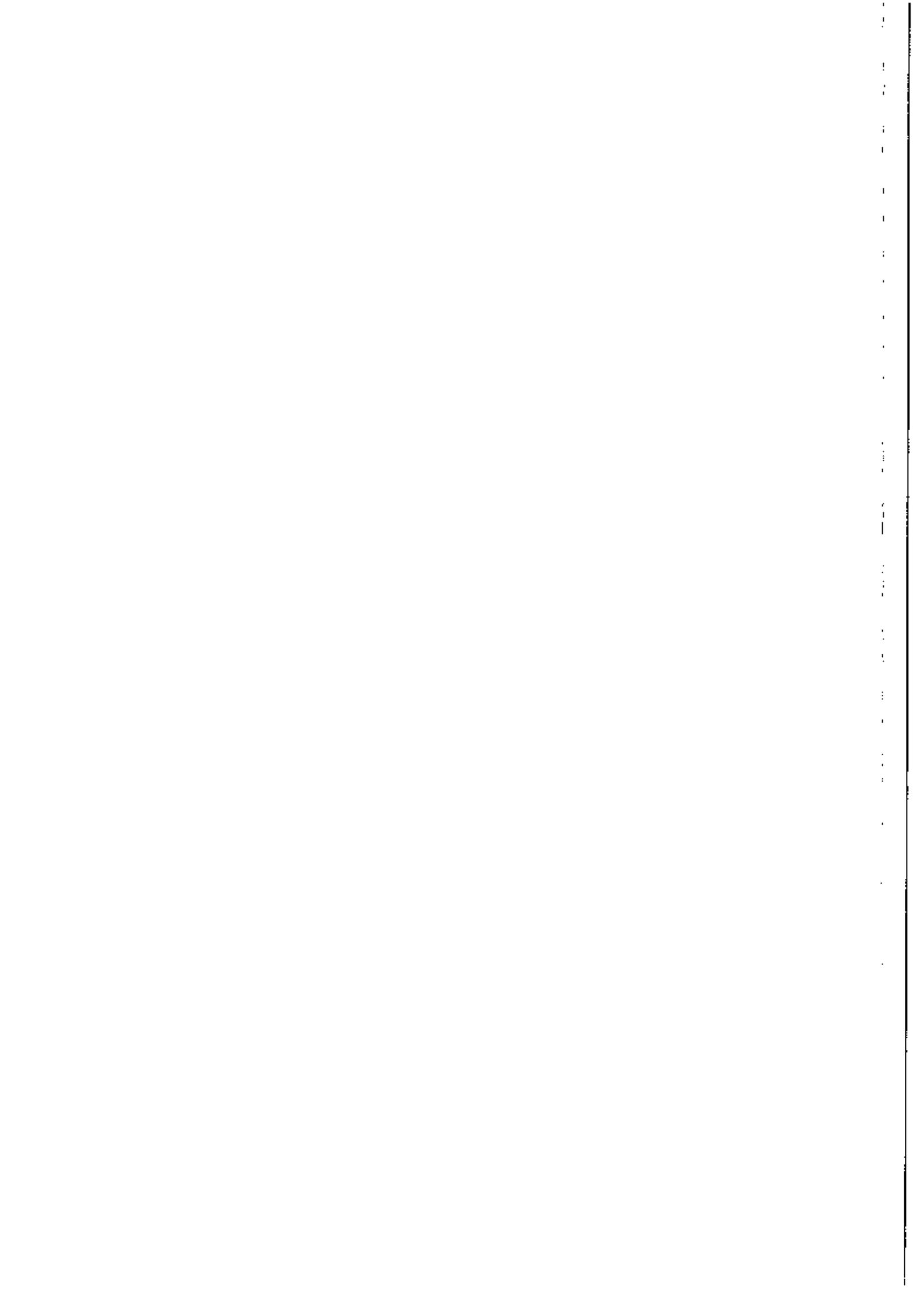
Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location simple relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Au 31 décembre 2017, la société n'avait aucun engagement à terme ou sur instrument dérivé.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement litres	45 k€

SELARL D.D.A
Ancienne SCP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45, rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

	31/12/2017	31/12/2016
Traitement PDG avantages en nature compris (en euros)	157 273	34 872
Jetons de présence décaissés en 2017 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2016)	2 500	9 000
Jetons de présence décaissés en 2017 pour l'ensemble des administrateurs (au titre de l'année 2017)	72 500	33 000
Total	232 273	76 872

Au premier semestre 2017, la rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du président du conseil d'administration Jean Paul ANSEL fixée lors du Conseil d'administration du 26 août 2016 à 100 000 € brut par an payable mensuellement et ce jusqu'à sa démission le 26 juin 2017.

Le 26 juin 2017, le conseil d'administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, cette option restera en vigueur jusqu'à une nouvelle décision du conseil.

Le 26 juin 2017, le conseil d'administration a nommé Monsieur Laurent SAMAMA, administrateur, en qualité de président du conseil d'administration pour la durée restant à courir jusqu'à la plus prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, ses fonctions ne donneront lieu au versement d'aucune rémunération spécifique. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2017.

Le 26 juin 2017, le conseil d'administration a nommé Monsieur Hervé MARTIN en qualité de directeur général de la société pour une durée de 4 ans, à ce titre il percevra une rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 200 000 euros et d'une potentielle rémunération variable en fonction de certains critères.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

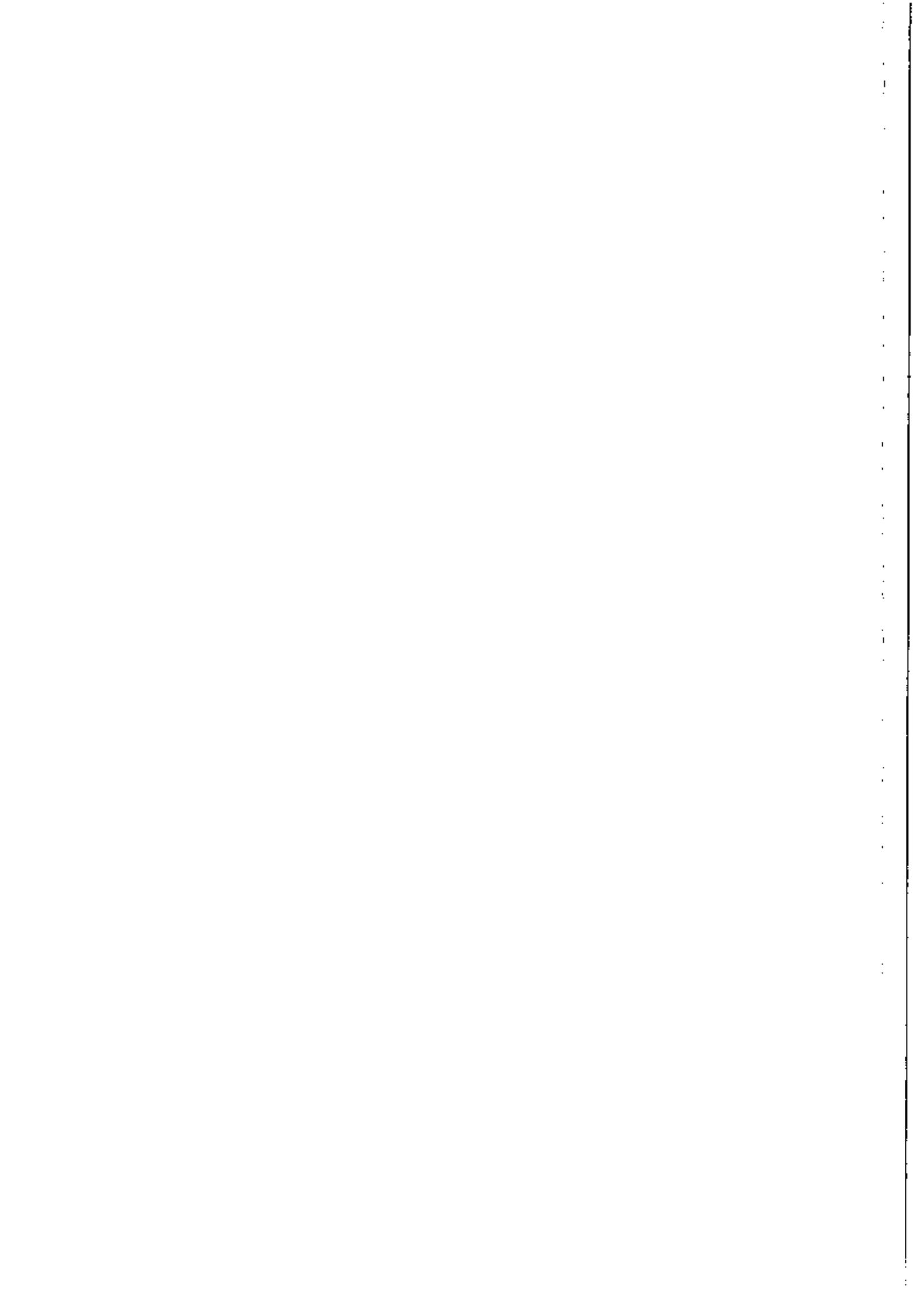
NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL**Principe comptable**

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au cours de l'exercice il n'y a eu aucun renouvellement et aucun exercice d'action. Il n'y a plus d'instrument dilutif en circulation depuis le 31 décembre 2016.

SELARL D.D.A
Ancienne SCP DONNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45, rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



Nouvelles autorisations

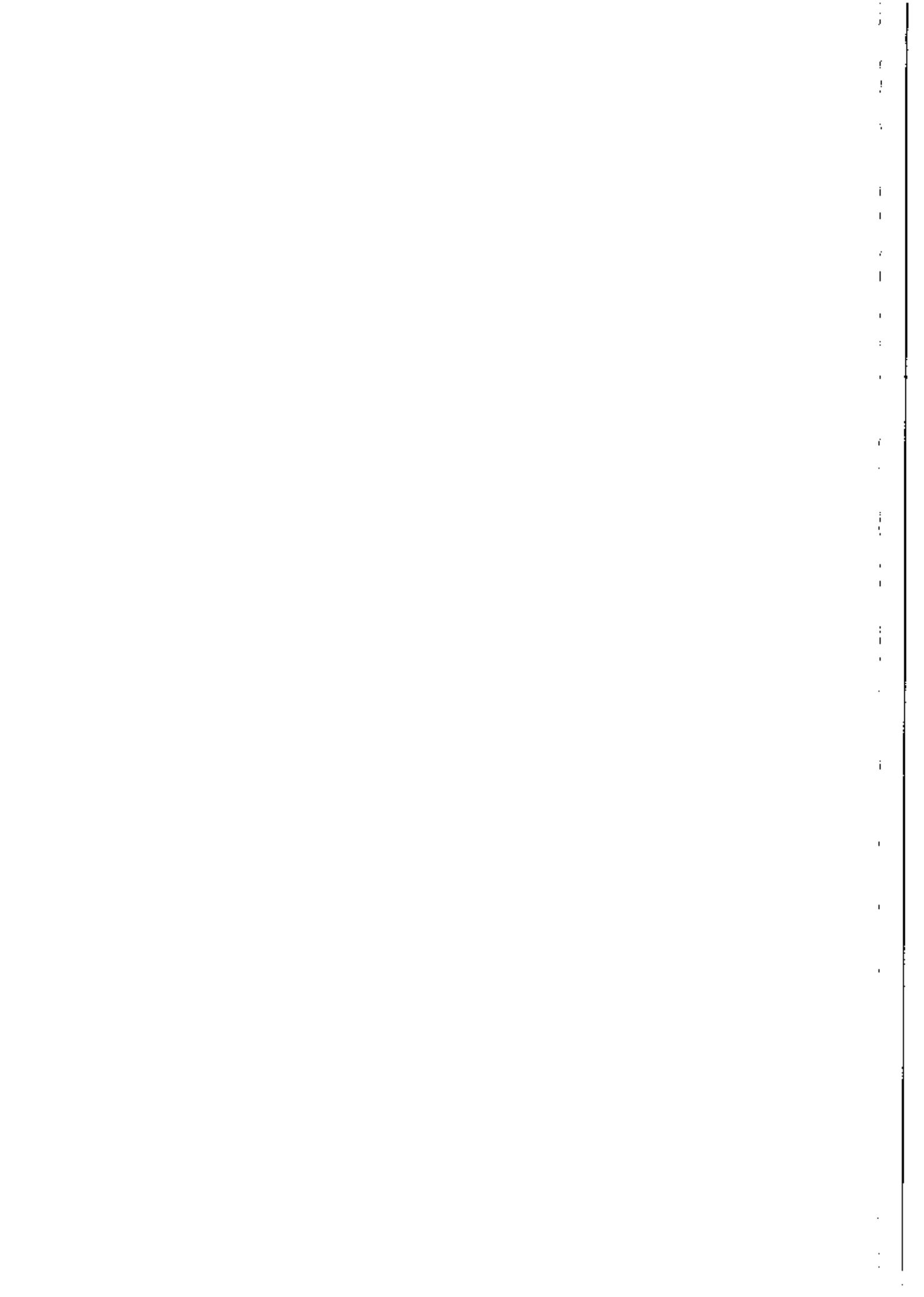
Il n'y a pas eu de nouvelles autorisations mises en place par l'assemblée générale sur l'exercice 2017. Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les délégations en vigueur au 31 décembre 2017 :

Nature de la Délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
			(en €)			
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public *	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé visé à l'article L. 411-2, I du Code monétaire et financier *	26/08/2016	26/10/2018	20% du capital social	-	-	20% du capital social
Autorisation de fixer le prix dans la limite de 10% du capital des autorisations avec suppression du DPS**	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social / an	-	-	10% du capital social / an
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégorie de bénéficiaires*** [1]	26/08/2016	26/02/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26/08/2016	26/10/2018	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26/08/2016	26/10/2018	15% de l'émission initiale	-	-	15% de l'émission initiale
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Attribution d'actions gratuites	26/08/2016	26/10/2019	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	26/08/2016	26/10/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes	26/08/2016	26/02/2018	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	26/08/2016	26/02/2018	NA	NA	NA	NA

[1] Les catégories de bénéficiaires concernées sont :

- les sociétés industrielles ou commerciales du secteur médical ou sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur médical (en ce compris, notamment, tout FCPR, FCPI ou FIP) dans la limite d'un maximum de 149 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse) ;
- les sociétés, sociétés d'investissement, fonds d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers qui peuvent investir dans des sociétés françaises cotées sur les marchés Euronext ou Alternext et qui sont spécialisés dans les émissions obligataires structurées pour entreprises petites ou moyennes ;
- toute personne ayant la qualité de salarié, de consultant, de dirigeant et/ou de membre du Conseil d'administration, à l'exclusion de tout membre, personne morale de droit français, du Conseil d'administration de la Société ;
- les créanciers détenant des créances liquides et exigibles sur la Société ayant exprimé leur souhait de voir leur créance convertie en titres de la Société et pour lesquels le Conseil d'administration jugerait opportun de compenser leur créance avec des titres de la Société, dans la limite d'un maximum de 10 souscripteurs et pour un montant de souscription individuel minimum de 100.000 euros (prime d'émission incluse).

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale du 26 août 2016 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponibles sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com>.



NOTE 35 – GESTION DES RISQUES

Le Groupe Alpha Mos peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation en Euros
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Chine Facturation en Yuans

Le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

Risques de taux

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable.

L'exposition du Groupe concerne principalement les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales).

L'impact de la désactualisation enregistrée dans le résultat financier s'élève à -72 K€.

Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 1,30 % contre 1,48% au 31 décembre 2016.

Risques de liquidité

Le Groupe a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2017.

En K€	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
31/12/2017	1 756	1 425	1 002	4 183
31/12/2016	2 195	1 195	1 335	4 725

Le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié d'augmentations de capital au cours des années 2014 et 2016.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 2.561 K€.

Risques liés à l'exécution des contrats

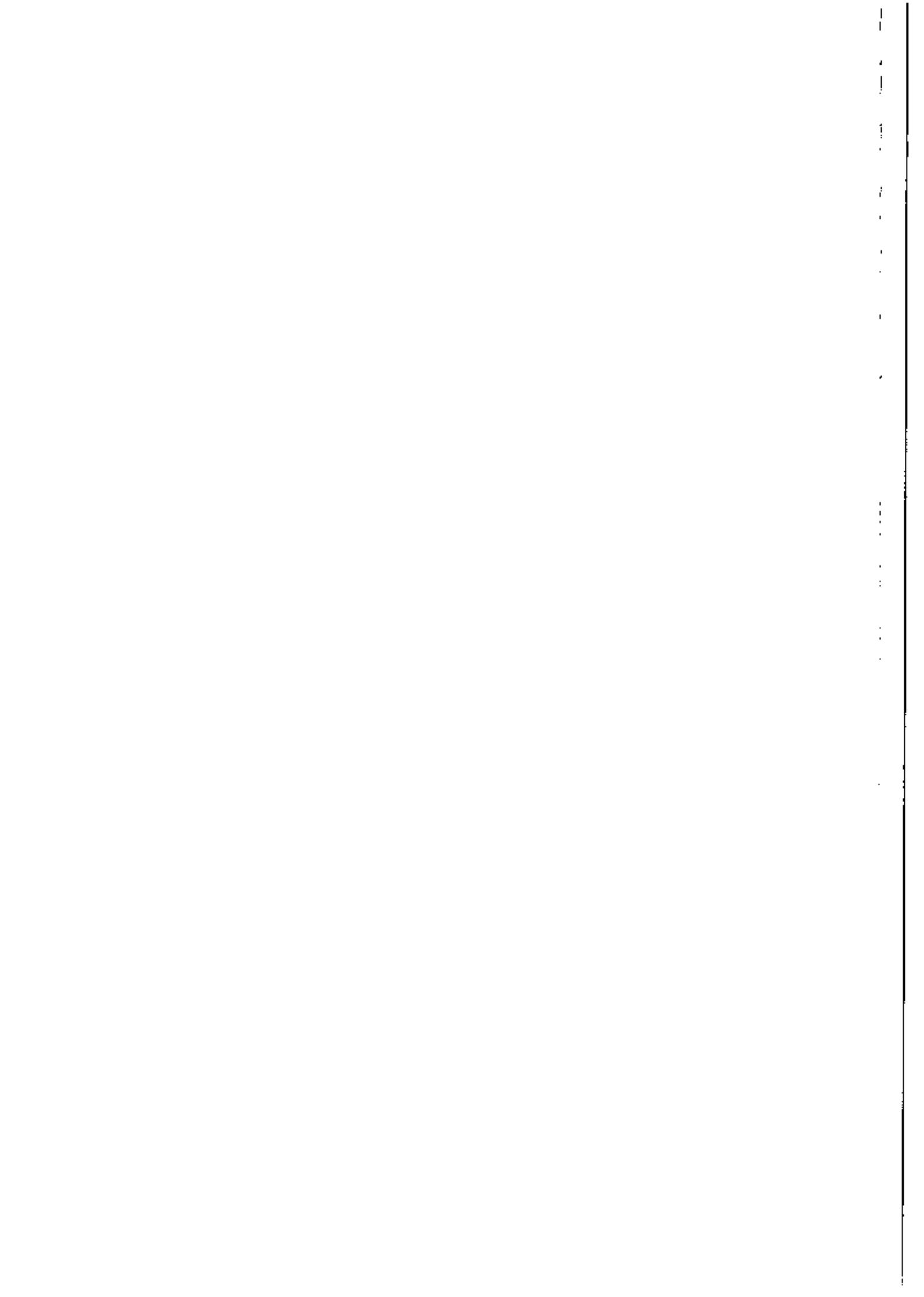
Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Risques de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 13. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

L'état des créances échues et non dépréciées est présenté en note 13.

SELARL D.D.A
Ancienne SCP DOMNADIEU-DEHORS-ALVAREZ
45,rue Jérémy Bentham
Parc de l'Aéroport
34473 PEROLS CEDEX
RCS 382 882 066



Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés : au 31 décembre 2017 le montant des créances douteuses est de 34k€, dépréciées à 100%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le Groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

NOTE 36 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En K€	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie brute	2 561	6 717
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants		
Trésorerie nette	2 561	6 717
Endettement financier brut	-1 311	-1 380
Endettement financier net	1 250	5 337

Le détail de l'endettement financier est fourni en Notes 20 et 21.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

NOTE 37 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pour leurs missions d'audit des comptes statutaires et consolidés, ainsi que pour des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 71,2 K€ dont 53,2 K€ pour Deloitte & Associés (dont 4 K€ au titre de services autres que la certification des compte) et 18 K€ pour SEL D.D.A. (dont 0 K€ au titre de services autres que la certification des compte).

